

Session du Conseil départemental du 17 février 2020

- Commission ressources -

7 - Rapport sur les orientations générales du budget pour 2020

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Commission ressources

Session du 17 février 2020
Rapport sur les orientations générales du budget pour 2020

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du budget primitif 2019, notre Assemblée départementale a pris des engagements devant les audois.es pour répondre aux grands enjeux de demain. Nous posons le constat que, dans l'Aude comme ailleurs, notre Département faisait face à des mutations profondes qui modifiaient considérablement les équilibres en place en matière de cohésion sociale, d'égalité territoriale, de préservation de l'environnement et de confiance de nos concitoyens dans les institutions. Nous avons alors exprimé avec force notre volonté de prendre nos responsabilités en tant que collectivité pour accompagner ce que nous avons appelé les transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique.

Les orientations budgétaires constituent un temps fort de la vie démocratique départementale. Elles nous permettent de préparer le projet de budget primitif qui sera, pour l'exercice 2020, examiné au cours du mois d'avril prochain. Elles traduiront cette volonté et les engagements qui en découlent.

Ce rapport s'articulera autour d'une présentation des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels mais également de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que des caractéristiques de la dette. Le rapport présentera au préalable l'environnement dans lequel s'inscrit la préparation du budget primitif pour 2020. Il retranscrira également nos priorités stratégiques. Le budget 2020 devra accompagner la finalisation des projets en cours et permettra la réalisation de nouvelles actions, déterminées et innovantes, s'inscrivant dans les quatre champs de transitions que nous avons définies.

1. Contexte : une situation budgétaire saine liée à nos efforts de gestion, compromis par des perspectives financières incertaines

1.1. Un exercice 2019 marqué par la reconstruction du territoire après les inondations et la poursuite des efforts de gestion pour maintenir un équilibre durable du budget

La situation financière du Département, fin 2019, est plutôt satisfaisante, avec une évolution plus favorable des recettes que des dépenses, permettant ainsi un maintien de l'autofinancement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient à 505,3 M€ en hausse de 13,9 M€ par rapport à 2018 tirées par le dynamisme de certains produits. Ainsi, sous l'effet de la seule revalorisation des bases, la taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé de 3,5 M€, le taux étant inchangé depuis 8 années consécutives. Les droits de mutation à titre onéreux ont

évolué de 6,5 M€, soit + 11,6 % par rapport à 2018 et la TSCA progresse de 4,4 M€, soit + 7,3 %. Les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient, quant à elles, de 6,9 M€ essentiellement en raison de l'évolution des dépenses de la mission autonomie (+ 7,5 M€). La progression est soutenue concernant l'APA (+ 2,6 M€) et la PCH (+ 2,5 M€). En revanche, concernant les allocations RSA, une stabilité est constatée, même une légère baisse (- 0,43 M€), qui vient conforter la stratégie du Département en matière d'insertion active et de soutien à l'économie locale par le biais notamment de la commande publique. L'évolution des allocations individuelles de solidarité reste au global dynamique (+ 4,7 M€). L'aide sociale à l'enfance se stabilise (- 0,8 M€) et les autres dépenses ont été globalement maîtrisées y compris les dépenses de personnel qui ne progressent que de 1,3 %, c'est-à-dire en lien uniquement avec le Glissement Vieillesse Technicité puisque, on le verra par ailleurs, les effectifs ont été maîtrisés.

Concernant l'investissement, le budget a nécessairement été marqué par la reconstruction du territoire suite aux inondations d'octobre 2018. Cependant, en parallèle, le Département a poursuivi ses engagements pour accompagner des projets structurants et soutenir l'économie audoise grâce à une gestion financière rigoureuse. Ainsi, en 2019, les dépenses d'investissement ont été en hausse et s'élèveraient à 80,1 M€. Les premiers travaux liés aux inondations ont sollicité le budget à hauteur de 14,9 M€ dont 11,5 M€ pour le réseau routier et 2,9 M€ pour les communes sinistrées. Au total, les dépenses d'équipement départementales s'élèvent à 54,11 M€, soit une progression de plus de 5,2 M€ dont près de 9,4 M€ sur les collèges et 37,4 M€ pour les routes. Les subventions d'investissement (plus de 26 M€) ont permis de financer les projets structurants, le réseau aqua domitia, le Très Haut Débit, l'aide aux communes et les projets en matière d'AEP et d'assainissement.

Le financement de ces investissements s'est appuyé pour partie sur les subventions reçues dans le cadre des inondations, soit près de 2,7 M€. L'emprunt a été maintenu au même niveau que 2018 soit 35 M€ dans un contexte où les taux proposés demeurent bas et sur des maturités plus longues. Fin 2019, la situation du Département apparaît donc saine avec un niveau du fonds de roulement préservé à hauteur de 51 M€.

Bien entendu cette situation ne doit pas faire oublier que la gestion budgétaire départementale reste un exercice contraint : les ressources sont étroitement liées à l'évolution du contexte économique et extrêmement volatile. De surcroît, l'Etat, sous couvert d'une démarche d'amélioration des comptes publics, a posé le cadre d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités territoriales pour la période 2018-2020 à 1,2 % par an.

Pour l'exercice 2019, le Département, qui poursuit depuis des années, indépendamment des encadrements institués par l'Etat, une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, devrait connaître une évolution de ces DRF inférieure à 1,2%, tenant compte naturellement des événements exceptionnels (inondations notamment) qui donnent lieu à retraitement.

Cette maîtrise de l'encadrement des dépenses de fonctionnement reste toutefois soumise à l'évolution de contraintes externes, sur lesquelles notre collectivité ne peut avoir de prise (comme par exemple l'impact de la réforme des allocations chômage sur l'évolution du RSA que nous évoquerons ultérieurement) et il convient donc de demeurer très prudent pour l'avenir car le dispositif institué par l'Etat constitue un véritable étau pour les départements, dont la bonne gestion budgétaire ne saurait les préserver à l'avenir d'un risque de dépassement et donc de pénalités financières (baisse des dotations).

1.2. Les nouvelles dispositions réglementaires pour les départements : une autonomie fiscale amoindrie, des dotations ajustables et une péréquation améliorée

▪ Une perte d'autonomie fiscale

La loi de finances pour 2020 prévoit des transferts de fiscalité importants entre collectivités réduisant considérablement le pouvoir fiscal que détiennent actuellement les Départements et leur retirant notamment la seule recette fiscale sur laquelle ils détiennent encore à ce jour un pouvoir de taux : la taxe foncière. Cette évolution nie l'autonomie fiscale des Départements qui se sont d'ailleurs légitimement insurgés contre cette disposition mais n'ont pas été entendus.

En effet, la loi de finances supprime progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales et les communes se voient attribuer, en compensation de la perte de produit, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 2021. A la place, car au final ces évolutions ne se traduisent que par des jeux de transfert de charges et de produits, les départements percevront une fraction du produit net de la TVA.

Cette fraction de TVA est le rapport entre la somme du produit de la base d'imposition 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties par application du taux départemental 2019, des compensations d'exonérations FB 2020 et de la moyenne annuelle des rôles supplémentaires et d'autre part, le produit net national de TVA 2020.

Cette fraction pour un département est figée et sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente. Le produit de TVA attribué évoluera de manière uniforme entre les départements en fonction de la variation du produit national de TVA.

Ce dispositif est critiquable sur plusieurs points. La première est, comme indiqué précédemment, l'impossibilité pour les départements d'influer sur le taux de l'impôt transféré ce qui revient à une disparition de toute autonomie fiscale.

La deuxième critique concerne l'absence de croissance du produit en 2021, qui sera une année blanche. En effet, on constate un décalage de TVA d'un an dans la prise en compte de l'évolution de la TVA servant de référence (« année précédente »). Cela fait perdre, en 2021, une année d'évolution de la TVA.

Le troisième grief est la sensibilité du produit de TVA aux aléas économiques. Ce travers a été partiellement corrigé par un mécanisme de garantie qui assure aux départements que le produit de TVA ne pourra être inférieur au produit fiscal du foncier bâti transféré en 2020, l'Etat annonçant compenser cette différence. Cette garantie est financée par un prélèvement supplémentaire sur le produit de TVA nette qui revient à l'Etat. Néanmoins, le montant de référence reste celui de 2020 et ce mécanisme très insatisfaisant fait porter un grand risque dans les années à venir sur les équilibres des comptes des départements en cas de retournement de la croissance et de baisse des dépenses des ménages.

▪ L'affichage des mécanismes de péréquation

Un fonds de soutien est institué au profit des départements, doté de 250 M€ de TVA complémentaire en 2021 qui, à compter de 2022, évoluera chaque année comme le produit net de TVA.

Il s'agit en fait de la formalisation d'un dispositif déjà en vigueur mais qui évoluait chaque année, dans ses modalités d'attribution et son montant.

Cette fraction complémentaire est scindée en deux parts. La première, d'un montant fixe de 250 M€ est répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Cette première part remplacera en 2021, le fonds de stabilisation (115 M€) initialement prévu pour la période 2019-2021. La seconde part correspond, à compter de 2022, à la différence entre la fraction complémentaire de TVA totale et la première part (250 M€) et est affectée à un fonds de sauvegarde.

Les départements éligibles à la fraction complémentaire de TVA (250 M€) sont ceux dont le produit des DMTO par habitant est inférieur au montant moyen par habitant et dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 12 %. Le montant attribué est fonction d'un indice de fragilité sociale (IFS) et de la population. L'IFS est déterminé en fonction du revenu par habitant, du nombre d'allocataires RSA dans la population du département, du nombre d'allocataires APA et PCH dans la population du département. Une partie du fonds de sauvegarde est réservée aux départements confrontés à une baisse importante des DMTO et à une hausse importante des dépenses RSA, APA et PCH.

- **Des dotations ajustables**

La loi des finances impacte comme chaque année l'évolution des dotations. Ainsi :

- La DGF nationale 2020 mise en répartition est stable par rapport à 2019 (26,8 Md €) après prise en compte de mesure de périmètre lié à la recentralisation du RSA dans les Départements de Mayotte et de la Réunion. La dotation de péréquation des départements est majorée d'au moins 10 M€, dont la dotation de fonctionnement minimale fait partie, et comme en 2019 est financé par l'écêtement de la Dotation forfaitaire des départements dont le potentiel financier par habitant est supérieur de 95 % à la moyenne nationale.
- Les variables d'ajustement des départements sont composées de la DCRTP et des dotations pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité locale (DTCE dite « dotation carrée », soit les anciennes compensations TH, FNB et TP). La DCRTP 2020 ne diminue pas par rapport à 2019 alors que la DTCE diminue de 6,75 %. La baisse de la DTCE n'est pas uniforme mais proportionnelle aux recettes réelles de fonctionnement 2018 (même méthode qu'en 2019).
- Les compensations des revalorisations exceptionnelles du RSA allouées en loi de finances 2014 sont entérinées par l'article 196 de la loi de finances 2020 faisant suite au pacte de confiance et de responsabilité de juillet 2013 dont les trois mesures de financement étaient, d'une part, le transfert aux départements du produit des frais de gestion de la TFPB via le dispositif de compensation péréquée (DCP), la création d'un fonds de péréquation horizontale, le fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) et la possibilité de majorer le taux des DMTO de 0,7 point auquel le Département de l'Aude a eu recours portant le taux à 4,5 %.

- **Une péréquation améliorée**

En créant un fonds de péréquation globalisé, l'article 255 de la loi de finances reprend en totalité le mécanisme proposé par l'Assemblée des départements de France et que notre Département a également porté, réformant la péréquation horizontale assise sur les DMTO. Cette réforme est venue du constat que plus de 90 % de la péréquation horizontale est assise sur les DMTO ; le fonds de péréquation globalisé consiste à regrouper en un prélèvement unique les trois prélèvements déterminés en fonction de cette recette fiscale (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental, les deux derniers fonds ayant été créés en loi de finances 2019).

Ce fonds globalisé vise à mieux répartir le niveau de prélèvement individuel en fonction des capacités contributive de chaque collectivité. Il est alimenté par un prélèvement réellement proportionnel de 0,34 % de l'assiette des DMTO (sans plafonnement) de tous les départements et complété par un prélèvement progressif pour ceux qui bénéficient des DMTO les plus élevés (contribution des départements dont l'assiette des DMTO par habitant est supérieure à 75 % de l'assiette des DMTO moyenne) avec un plafonnement de 12 % du produit des DMTO de l'année précédente.

Ce fonds permet de pérenniser le montant global mis en répartition à hauteur de 1 600 M€ (1 540 M€ en 2019 avec les trois fonds structurels) indépendamment des aléas liés à la conjoncture des DMTO grâce à la mise en réserve les années où les prélèvements seraient supérieurs à 1 600 M€. La réserve actuelle de l'ancien fonds DMTO (120 M€) est transférée dans la réserve du nouveau fonds de péréquation.

Le fonds globalisé est réparti en trois enveloppes correspondant au Fonds DMTO (qui corrige les écarts de richesse des DMTO entre départements), au FSD (qui corrige les écarts des RAC entre les départements) et au FSID (pour les départements les plus ruraux avec des fragilités socioéconomiques) et conserve les critères d'éligibilité et de répartition appliqués dans chacun des trois fonds car cela fonctionne bien.

La première enveloppe est figée à 250 M€ et alimente l'enveloppe du FSID. Le solde du montant mis en répartition est ventilé entre l'enveloppe du fonds des DMTO et l'enveloppe du FSD à hauteur de 52 % et 48 %. Ce nouveau fonds devrait générer une recette supplémentaire pour le Département. Il a été jugé plus prudent d'attendre pour inscrire cette dernière d'avoir des simulations actualisées avec les données 2019 de l'ensemble des départements.

Par ailleurs, des annonces sont faites sur une révision de la loi de programmation des finances publiques qui a fixé en 2018 une trajectoire financière sur les années 2018 à 2022 de réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public et du taux de prélèvement obligatoire. Les collectivités territoriales sont mises à contribution avec le dispositif d'encadrement de 1,2 % de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons évoqué précédemment. Si les équilibres financiers exposés en loi de finances 2020 restent cohérents avec cette stratégie, la dégradation des perspectives économiques nécessiteraient une révision de la trajectoire pluriannuelle. Dans ces conditions, il est probable que dès 2020 une nouvelle loi de programmation des finances publiques soit présentée. Des exigences nouvelles en matière de désendettement pourraient peser sur les collectivités.

2. Nos priorités pour le budget 2020 : encourager et accompagner les transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique de l'Aude.

Dans le contexte décrit *supra*, notre Assemblée est attachée à porter un projet politique fort, fondé sur l'encouragement et l'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique du territoire.

Faire participer les citoyens à la gestion des affaires publiques passe d'abord par un exposé clair des priorités d'action que nous avons définies en tant qu'élus à l'écoute de la population audoise et des acteurs de terrain. C'est aussi ainsi que nous agissons pour accompagner les indispensables **transitions démocratiques**. Ainsi, pour la première fois cette année, une partie des décisions qui impacteront le budget départemental seront prises par les citoyens eux-mêmes dans le cadre du premier budget participatif lancé par notre collectivité. Nous réserverons ainsi une enveloppe financière de près de 1,5 million d'euros pour financer les projets proposés et votés par les audois.

En matière de transition solidaire, le Département, engagera en 2020 une actualisation de ses politiques sociales et proposera lors d'une prochaine Assemblée un nouveau schéma des solidarités. Compte tenu de la place des dépenses sociales au sein du budget, cet exercice de programmation de nos actions dans un domaine essentiel à nos populations impactera nécessairement nos réflexions en matière d'orientations budgétaires. De la même manière, l'année 2020 verra la mise en œuvre concrète de la démarche de territorialisation des services sociaux départementaux, avec la création d'un réseau structuré de Maisons Départementales des Solidarités. Notre volonté d'un meilleur accompagnement doit se traduire dans nos engagements financiers, notamment en matière de moyens apportés aux politiques de solidarités.

Dans le même temps, nous continuerons à œuvrer pour accompagner les populations les plus fragiles du Département dans un contexte toujours plus incertain tant du point de vue de nos ressources que des politiques menées actuellement par l'Etat, notamment dans le domaine de l'emploi, qui peuvent avoir un impact sur nos politiques d'insertion et notre capacité à accompagner les bénéficiaires du RSA. Ces transferts indirects de charges pèseront nécessairement sur les finances départementales mais n'obéreront pas notre détermination à accompagner les publics les plus fragiles. C'est la raison pour laquelle je vous propose de prendre des engagements concrets en matière de crédits pour les politiques d'insertion afin de poursuivre et renforcer l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

Ces engagements se traduisent pour l'ensemble des publics accompagnés dans le domaine de l'insertion mais aussi de l'autonomie, du handicap ou encore de la protection de l'enfance. Sur ce dernier aspect, conscient des enjeux et de sa responsabilité, notre Département devra continuer à œuvrer pour accueillir les enfants qui lui sont confiés dans des conditions dignes et adaptées. Dans le domaine de l'autonomie, pour lequel les enjeux sont également forts, nous devons aller plus loin en innovant pour diversifier notre réponse aux défis de la prise en charge.

La volonté départementale de proximité vient également rejoindre notre souhait d'accompagner les **transitions territoriales**. Cette ambition doit être perçue concrètement par les usagers dans l'accueil au sein des services départementaux ou encore au travers de notre soutien pour améliorer l'accessibilité des services au public.

Notre compétence en matière de solidarités territoriales nous permet d'intervenir pour accompagner les communes et intercommunalités audoises. Cela passe par le fait de répondre présent lors des événements dramatiques mais également au travers d'une politique volontariste de contractualisation autour de projets innovants, s'inscrivant dans le temps pour donner à nos interlocuteurs une vision pluriannuelle de nos engagements. Notre institution est aujourd'hui reconnue comme un gage de stabilité auprès des collectivités du territoire qui sont également confrontées à la diminution de leurs ressources et à la complexité des partenariats financiers.

Les épisodes d'intempérie qu'a connus notre Département, autant en 2018 que malheureusement en ce début d'année, nécessitent des engagements forts de notre part, que nous devons maintenir pour ce nouvel exercice budgétaire, notamment en matière de travaux de reconstruction mais aussi d'amélioration de notre réseau routier.

Nous partageons une vision des solidarités territoriales dont la vocation est d'œuvrer concrètement pour l'égalité territoriale. Par nos actions en termes d'aménagements dans le secteur routier ou encore dans les collèges, nous contribuons à l'attractivité du Département. Par notre compétence en matière d'éducation, nous contribuons à renforcer l'égalité en améliorant les conditions de réussite des collégiens quel que soit leur établissement d'accueil, via par exemple une politique volontariste en matière d'accès au numérique pour les élèves.

Enfin, notre collectivité s'engage résolument dans la **transition écologique** de notre territoire. A cet égard, notre action doit retranscrire l'évolution de nos modèles de réflexion. Notre responsabilité consiste donc à modifier nos pratiques internes pour aller vers plus d'exemplarité en matière environnementale. Aussi le Département poursuivra ses engagements de transition énergétique en amplifiant ses actions. C'est la condition nécessaire pour ensuite faire évoluer les mentalités, en agissant sur nos compétences pour favoriser concrètement les modes de déplacements doux, l'adaptation de nos bâtiments au réchauffement climatique, particulièrement nos collèges, et l'accompagnement des usagers contre la précarité énergétique.

Tous ces objectifs politiques se déclinent concrètement dans les orientations que je soumets ci-après au débat en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

3. En fonctionnement pour 2020 : une évolution favorable des recettes combinée à une maîtrise des dépenses non contraintes

3.1. Une évolution dynamique des recettes fiscales

D'un montant global de 508,4 M€, les recettes réelles de fonctionnement 2020 évoluent favorablement par rapport au budget 2019, soit + 7,8 M€ portées essentiellement par la dynamique attendue de la fiscalité indirecte. La réforme fiscale adoptée en loi de finances 2020 n'impactera le Département qu'à compter de 2021.

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles de fonctionnement (M€)

	BP 2019	Budget 2019	DOB 2020
Impositions directes	158,2	158,3	161,2
Impôts et taxes	193,7	194,6	205,9
Dotations et participations	106,3	105,1	104,9
Autres produits de fonctionnement	41,8	42,5	36,3
Recettes réelles de fonctionnement	500,0	500,5	508,3

La construction du budget pour 2020 reposera sur les éléments suivants :

- La progression du produit de fiscalité directe est liée à l'évolution des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties de + 2,2 % (124 M€) et des frais de gestion de 3 % (10,8 M€). Il vous est proposé que pour la neuvième année consécutive le taux de foncier bâti demeure inchangé. La CVAE, dont l'évolution est basée sur la croissance, s'élèverait à 12,9 M€. Le produit des IFR serait de 2,2 M€ sur la base de l'inflation.
- Au regard des tendances sur 2019, le produit de la fiscalité indirecte (205,9 M€) évolue favorablement. Ainsi, les droits de mutation à titre onéreux sont évalués sur la base d'une augmentation de 3 % et seraient portés à 63,9 M€. La TSCA s'élèverait à 82,6 M€ soit + 1%. La taxe d'aménagement est stable. Le produit de la péréquation basée sur des droits de mutation s'élèverait à 17,9 M€, soit une légère augmentation de 0,2 M€. Enfin, 80 000 € seront prévus au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.
- Les dotations et participations d'un montant de 104,9 M€ diminuent de 0,2 M€. La dotation globale de fonctionnement progresse uniquement sur la part forfaitaire en fonction de la population. Les allocations compensatrices subiront une nouvelle baisse. En matière d'insertion, le FAPI est reconduit au même niveau que 2019 ainsi que le fonds de lutte contre la pauvreté et le fonds de stabilisation AIS. Ce dernier sera intégré en 2021 dans le fonds de soutien aux départements financé par une fraction complémentaire de TVA.

Enfin, les autres produits de fonctionnement, regroupant les produits de gestion, les produits divers, les produits financiers et les produits exceptionnels, seraient en baisse en raison principalement d'une baisse des aides de la CNSA en matière d'autonomie (- 2,7 M€), du produit des assurances perçus en 2019 au titre des inondations et de la fin du dispositif de remboursement de la TVA transports.

3.2. En matière de dépenses : une évolution soutenue des dépenses obligatoires de solidarités, une poursuite de nos engagements pour un service public de proximité et de qualité, une maîtrise de nos charges de gestion courante.

En 2020, le Département poursuivra la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire contraint par l'encadrement de l'évolution des dépenses fixé par l'Etat. L'évolution des AIS et de l'ASE demeurera au cœur des préoccupations afin d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des publics concernés et notre budget 2020 illustrera une fois de plus la volonté du Département d'œuvrer pour le développement du territoire et le maintien d'un service public de qualité.

Les crédits affectés aux dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 475,5 M€, en progression de 5 M€.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement (M€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	Budget 2019	DOB 2020
A Enfance Famille	44,0	42,5	44,5
B Action sociale et insertion	115,2	114,0	115,8
C Autonomie	116,3	118,3	120,8
D Education	6,7	7,0	7,2
E Culture et patrimoine	3,0	3,1	3,1
F Sport Jeunesse	2,4	2,3	2,6
G Environnement et prévention des risques	20,1	20,1	20,2
H Aménagement et attractivité du territoire	6,4	6,9	6,4
I Réseau routier et mobilité	12,7	12,4	10,9
K Administration générale	141,5	140,9	140,9
L Pilotage et coordination	3,0	3,1	2,9
TOTAL GENERAL	471,2	470,5	475,5

Les missions de solidarités humaines d'un montant global de 281,1 M€ progresseraient de 6,4 M€.

La mission **Enfance Famille** connaîtra une augmentation de l'ordre de 2 M€ par rapport au budget 2019. Cette progression concerne l'Aide sociale à l'enfance et notamment les mesures de prise en charge physique (+ 1,9 M€). Ces budgets nous permettront de développer l'offre d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance au travers d'appels à projets dédiés. En 2020, le budget global consacré aux mineurs non accompagnés s'établit à 6,1 M€ et comprend, notamment, le coût du déploiement de 42 places de mise à l'abri. La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance s'établira à 4,7 M€ comme en 2019. Notons ici notre engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, avec notamment le financement de postes d'intervenants sociaux en gendarmerie (20 000 €) pour une meilleure prise en charge et un accompagnement des victimes.

La mission **Action sociale et insertion** serait en hausse de l'ordre de 1,8 M€ pour atteindre 115,8 M€. Les allocations RSA (99,6 M€) ont été réévaluées sur la base de l'inflation, conformément au dispositif national de revalorisation annuelle, mais également en prenant en compte une évolution du nombre de bénéficiaires de 1%. En effet, la réforme de l'assurance chômage mise en place par le Gouvernement réduit les périodes d'indemnisation du chômage et risque de faire basculer davantage de personnes dans le RSA. Cette réforme devrait donc impacter à la hausse ce poste de dépenses mais il est à l'heure actuelle difficile

d'en évaluer dans quelles proportions. La progression de cette ligne budgétaire serait donc envisagée à hauteur de 2 M€ au moment du vote du budget et il conviendra de suivre l'évolution des mensualités versées à la CAF pour s'assurer de la trajectoire de cette allocation en cours d'exercice.

En ce qui concerne le programme Insertion professionnelle, il augmentera de 0,2 M€ en lien avec notre engagement de renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Les crédits des programmes Action sociale et Logement sont globalement stabilisés, permettant de nouvelles actions, notamment en matière de lutte contre le surendettement et la précarité financière et d'appui à la structuration d'une Agence départementale d'information Logement de l'Aude. Par ailleurs, le Département accompagne la rénovation thermique des logements et promeut les éco-gestes au travers de son dispositif « Mon coach Eco Logis » financé pour près de 0,5 M€.

La mission **Autonomie** enregistrerait une progression de l'ordre de 2,5 M€ ce qui porterait le budget de la mission à 120,8 M€. Les crédits 2020 intègrent notamment la revalorisation des tarifs des services ménagers. En revanche, l'impact de la loi Grand Age et Autonomie annoncée pour fin 2019 n'est pas intégré, faute de précision à ce jour. Les dépenses du programme personnes âgées sont en hausse (+ 2 M€) et notamment l'APA à domicile (+ 1,8 M€). Elles témoignent de l'investissement du Département dans l'amélioration de la prise en charge de la dépendance et dans l'appui au maintien à domicile des personnes âgées. De la même manière, les crédits du programme personnes handicapées progresseraient de 0,5 M€ et notamment la Prestation de Compensation du Handicap.

Les crédits de la mission **Education** seraient en augmentation de 0,2 M€ pour s'établir à 7,2 M€. La principale hausse concerne les dépenses d'entretien et de réparation des collèges notamment en matière de maintenance informatique (0,5 M€) afin de poursuivre l'amélioration des conditions dans lesquelles les collégiens ont accès à l'outil informatique dans le cadre de leur scolarité. La dotation de fonctionnement des collèges s'élèverait à 5,6 M€.

La mission **Culture et patrimoine** s'établirait à 3,1 M€. Ce sont près de 2,2 M€ qui seront consacrés aux actions de développement culturel, 0,1 M€ au fonctionnement des archives départementales et 0,8 M€ aux sites culturels à travers le programme Pays Cathare.

La mission **Sport Jeunesse** comprend le soutien aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes des jeunes audois. Le budget prévu est de 2,6 M€, en augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2019 en lien, notamment, avec l'entretien des voies cyclables (+ 0,15 M€).

Les crédits de la mission **Environnement et prévention des risques** représenteront 20,2 M€ soit un niveau quasi constant à celui de 2019 (+ 0,1 M€). Ils sont répartis à hauteur de 1,2 M€ pour le programme Eau avec la prévention des inondations, le financement des participations statutaires à diverses structures et la contribution à l'équilibre du budget annexe du SATESE. Près de 2,7 M€ seront consacrés à la préservation des espaces naturels avec notamment les dépenses relatives au fonctionnement de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID). Quant aux énergies renouvelables (0,2 M€), les crédits dédiés seront identiques à 2019. Enfin, la contribution obligatoire au financement du SDIS, soit 14,7 M€, suit la stratégie d'accompagnement posée dans la nouvelle convention conclue en décembre dernier pour une période de 5 ans (+ 0,2 M€).

La mission **Aménagement et attractivité du territoire**, d'un montant de 6,4 M€, est en diminution par rapport à 2019 (- 0,5 M€) ce qui s'explique naturellement par la baisse des crédits liés aux inondations. Les dépenses d'infrastructures d'intérêt départemental (0,6 M€) concerneront la contribution au fonctionnement de l'aéroport de Carcassonne et le déploiement du Très Haut Débit avec la participation aux charges de structure portées par le SYADEN. Le programme Accompagnement des territoires (0,4 M€) progresse de 0,1 M€ avec les contrats territoriaux. En cohérence avec nos engagements en matière de solidarités territoriales et de proximité, nous continuerons notre soutien aux Maisons de Services aux Publics au travers des aides en fonctionnement allouées aux intercommunalités et aux associations porteuses de projets (105 733 €).

Le programme agriculture et pêche s'élève à 2,4 M€ dont 1 M€ au titre de la contribution à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Départemental. De plus, des crédits à hauteur de 500 000 € sont programmés pour poursuivre la promotion de la lutte biologique contre le vers de grappe par un dispositif de confusion sexuelle.

Les crédits liés aux politiques en matière de tourisme et qui concernent la marque Pays Cathare, l'animation et la promotion de l'offre touristique s'élèveront à 2,7 M€.

Les crédits relatifs aux programmes de coopération décentralisée s'établiront eux à 0,3 M€, en lien avec les sommes reçues par le ministère des affaires étrangères pour financer ces politiques de solidarités à l'international.

Le budget de la mission **Réseau routier et mobilité** est prévu à hauteur de 10,9 M€, en diminution de près de 1,5 M€ par rapport à 2019, ces variations étant là encore à mettre en lien avec les écarts de dépenses d'une année sur l'autre liées aux intempéries. Les crédits du programme d'entretien courant des routes s'établiraient à 9,1 M€. Ce sont près de 0,9 M€ qui sont réservés à titre prévisionnel aux imprévus et intempéries. Quant au programme transport des élèves handicapés, les dépenses s'élèveraient à 1,8 M€. Par ailleurs, le Département n'a plus à inscrire de crédits au titre de la récupération de la TVA avec le paiement de la taxe salaire (- 1,5 M€).

Les crédits de la mission **Administration générale** progresseraient d'environ 0,1 M€ pour s'établir à 140,9 M€. Le programme ressources humaines (+ 1,3 M€) évolue en lien avec la rémunération des assistants familiaux du fait de la poursuite du plan de recrutement. Quant au programme Budget et finances, les crédits sont en baisse de 1,3 M€ notamment sur les opérations techniques. Les autres dépenses concernent, principalement, l'attribution de compensation à verser à la Région (5,5 M€) et le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (5,1 M€).

Le programme « Systèmes d'information et télécommunications » est stable (3,8 M€) malgré une hausse des prestations de Cogitis dont une partie des dépenses a été transférée sur les collèges puisqu'il s'agit de financer l'accompagnement à la maintenance dans les établissements scolaires.

Quant au programme « Logistique et patrimoine » (7,1 M€), il serait en légère augmentation (+ 0,1 M€) en lien, notamment, avec les primes d'assurances suite aux inondations d'octobre 2018 qui a donné lieu à un renchérissement des contrats.

Enfin, la mission **Pilotage et coordination** englobe le programme pilotage stratégique pour un montant de 1,9 M€ avec les indemnités des élus et le programme communication externe avec près de 1 M€.

3.3. Une politique de ressources humaines raisonnée, garante de l'exercice des missions de service public

La politique de ressources humaines de la Collectivité vise à apporter les moyens indispensables à un service public départemental de qualité, tout en s'inscrivant dans la démarche globale de maîtrise budgétaire.

- **Effectifs**

Fin 2019, le Département mobilisait pour la mise en œuvre des différents services publics départementaux 2566 agents, dont 1975 agents titulaires, 141 agents contractuels sur emploi permanent, 77 agents contractuels sur emploi non permanents ou vacataires et 373 assistants familiaux.

Effectifs rémunérés	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019
	2514	2624	2608	2566
<i>dont titulaires</i>	1940	1968	1947	1975
<i>dont contractuels</i>	199	260	281	218
<i>dont ass fam</i>	375	396	380	373

On constate ainsi sur la période 2018-2019 une diminution de 1,61 % des effectifs rémunérés au 31 décembre 2019, cette diminution s'établit à 22,41 % pour ce qui concerne les agents contractuels.

▪ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel globales, c'est-à-dire tous budgets confondus, s'élèvent pour 2019 à 123,2 M€. Les inscriptions budgétaires ont été exécutées à hauteur de 98,9 %.

La masse salariale 2019 s'établit quant à elle à 110,5 M€. Sur cet exercice, l'administration a respecté le pourcentage d'évolution des dépenses déterminé par les élus départementaux lors du vote du BP 2019, via une démarche d'allocation raisonnée des ressources entre services.

L'effort de maîtrise de masse salariale devra être poursuivi en 2020, notamment via la mise en œuvre d'un dispositif de contractualisation relatif à l'évolution des effectifs et des compétences avec les Directions métiers.

Cette contractualisation s'inscrit dans une démarche plus globale de maîtrise de la masse salariale au sein du Département de l'Aude dans un contexte budgétaire contraint et de rationalisation des moyens et se déploiera dès le premier trimestre de l'année 2020.

Masse salariale	2016	2017	2018	2019
personnel hors AF	85 735 245 €	90 997 303 €	92 850 797 €	93 738 750 €
Assistants Familiaux	15 721 414 €	16 948 875 €	16 891 007 €	17 494 903 €
Total	101 456 659 €	107 946 178 €	109 741 804 €	111 233 653 €

- **Temps de travail**

Le Département a signé un protocole d'accord sur l'aménagement de la réduction du temps de travail dès janvier 1999. En 2013, le temps de travail des personnels départementaux a été revu et augmenté de plus de 50 heures. En 2019, le temps de travail de la Structure accueil enfance, relevant de la Fonction Publique Hospitalière, a été révisé afin d'adapter l'organisation aux prescriptions réglementaires prévues pour des métiers spécifiques.

D'autre part, une expérimentation du télétravail sera réalisée au cours de l'année 2020 afin de permettre à certains agents dont le métier le permet de tester cette nouvelle modalité d'organisation de travail. Ce dispositif s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de transition écologique portée par le Département en vue d'optimiser les déplacements domicile-travail des agents.

- **Formation**

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan de formation, présenté aux instances paritaires. Les formations visant à améliorer les réponses aux usagers dans les différents champs de politiques publiques et à assurer la santé et la sécurité sont privilégiées.

Dans le cadre du projet de territorialisation de l'action sociale, un vaste dispositif d'accompagnement des personnels sera mis en place en 2020 comportant trois dimensions stratégiques, que sont les formations managériales (accompagnement à la prise de poste, conduite du changement, techniques de pilotage..), des formations transversales (accueil social inconditionnel, le rôle du référent de parcours, formation dans le domaine de la protection de l'enfance...) ainsi que des formations spécifiques aux Directions.

Le Service Formation s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement des projets de réorganisation des services et de professionnalisation des personnels.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de près de 0,5 M€, le Département prévoirait un peu plus de 0,4 M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés. Le budget de la formation serait ainsi d'un peu plus de 0,9 M€.

3.4. Un maintien de l'autofinancement

Au regard de l'évolution des prévisions de recettes (+ 7,8 M€ / budget 2019) et de celle des dépenses réelles (+ 4,9 M€), comme en 2019, le budget départemental ne devrait

pas subir l'effet de ciseau qu'il a connu ces dernières années et notamment en 2017. L'autofinancement (ou épargne brute) s'établirait à 32,9 M€. Toutefois, ce calcul est réalisé sur des éléments prévisionnels et la stabilisation de l'épargne brute demeure un impératif pour préserver une situation financière saine dans la durée permettant à notre collectivité de maintenir un niveau d'investissement important pour l'avenir du territoire.

Les mêmes précautions doivent guider les prévisions d'épargne nette. Le remboursement en capital de la dette progresserait de 0,75 M€ pour s'établir à 20,17 M€.

4. Un budget d'investissement volontariste axé sur le développement durable et l'appui aux territoires.

4.1. Des recettes propres d'investissement en baisse

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, sont estimées à 23,6 M€ (25,5 M€ en 2019).

Les dotations d'Etat d'un montant de 13,9 M€ sont en légère baisse (- 1,2 M€) au regard des dépenses éligibles au FCTVA et de la dotation de soutien à l'investissement (DSID) qui remplace la DGE.

Les subventions et recettes diverses (9,7 M€) diminuent de 0,9 M€. Sont prévues des recettes de la Région pour près de 4 M€, dont 3 M€ au titre des inondations d'octobre 2018, le reste venant financer le réseau routier d'intérêt Régional. VNF pourrait participer à hauteur de 1,1 M€ pour l'aménagement du chemin de halage le long du canal du Midi dès lors que le Département assurerait la maîtrise d'ouvrage sur ce linéaire (inscription en dépenses de 1,5 M€ à cet effet, dans le cadre d'un partenariat en cours de négociation).

4.2. Des investissements structurant pour le territoire

Les dépenses réelles d'équipement (maîtrise d'ouvrage et subventions aux tiers) s'élèveraient à 91,8 M€. Les dépenses financières (remboursement de la dette, prêt FUL...) seraient en hausse de 0,6 M€ pour s'établir à 20,4 M€.

4.2.1. Equipements départementaux

❖ Autorisations de programme

Le montant des nouvelles autorisations de programme en matière d'équipements départementaux serait de 35,27 M€ en 2020 dont 9,78 M€ en crédits de paiement sur 2020 pour couvrir le démarrage des opérations. La répartition par mission des AP et de leurs échéanciers figure dans le tableau ci-après :

Prévisions d'autorisations de programme – Equipements départementaux (M€)

	AP DOB 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023
D Education	11,08	2,41	4,70	3,32	0,54	0,10
E Culture et patrimoine	0,52	0,29	0,14	0,08	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	0,19	0,09	0,05	0,05	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	18,93	3,73	6,28	5,81	3,12	0,00
K Administration générale	3,05	1,75	0,62	0,68	0,00	0,00
Total équipements directs	35,27	9,78	11,80	9,93	3,66	0,10

Les autorisations de programme relatives à la mission **Education** s'élèveraient à 11,08 M€, dont 3,7 M€ pour des travaux de maintenance et 2,5 M€ pour des travaux de maîtrise d'énergie des collèges. Nous interviendrons ainsi sur l'isolation thermique par l'extérieur des établissements ainsi que sur l'ombrage, la végétalisation et la des-imperméabilisation des surfaces, participant en cela à notre stratégie de développement durable. De plus, la création d'une chaufferie bois au collège Antoine Courrière de Cuxac-Cabardès viendra une nouvelle fois concrétiser notre engagement écologique. Une autorisation de programme de 1,75 M€ permettrait de procéder au renouvellement des équipements informatiques.

Les autorisations de programme de la mission **Culture et patrimoine** d'un montant de 0,52 M€ concerneraient principalement la poursuite du programme des Chantiers collectifs des sites pôles du Pays Cathare.

La mission **Sport Jeunesse**, d'un montant de 1,5 M€ correspond aux travaux de confortement du chemin de halage du canal du Midi.

Les autorisations de programme de la mission **Environnement et prévention des risques** concerneraient la mise en sécurité du site de Bordegrande (0,15 M€).

La mission **Réseau routier et mobilité** nécessiterait l'inscription de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 18,9 M€ dont 7,6 M€ pour l'entretien et la gestion du réseau, 6,3 M€ pour les travaux neufs, 3,1 M€ pour les évènements aléatoires et 1,9 M€

pour les études. Les crédits de cette mission devront néanmoins donner lieu à un examen complémentaire d'ici le vote du budget eu regard des dégâts en cours de recensement suite aux intempéries de fin janvier dernier.

Les nouvelles autorisations de programme de 3,05 M€ de la mission **Administration générale** concerneraient notamment le programme Logistique et patrimoine à hauteur de 1,7 M€ pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques et l'acquisition de véhicules (0,7 M€) notamment l'achat de véhicules électriques et de vélos à assistance technique pour favoriser le développement des mobilités durables. Nous engagerons, par ailleurs, en 2020 des études pour assurer la transition énergétique de l'Hôtel du Département et des bâtiments du campus.

❖ Crédits de paiement 2020

Le budget 2020 en matière d'équipements départementaux s'établit à 57,9 M€ comme en 2019.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Equipements dépt. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISEMENT (hors RAT, refin, résultat, réserves)	BP 2019	Budget 2019	DOB 2020
D Education	8,87	10,30	10,79
E Culture et patrimoine	1,49	1,77	1,15
F Sport Jeunesse	0,97	1,03	5,68
G Env. et prév. des risques	0,62	0,62	0,53
H Aménag. Attractivité du terr.	0,00	0,00	0,30
I Réseau routier et mobilité	37,85	37,88	33,42
K Administration générale	6,42	6,23	5,94
L Pilotage et coordination	0,08	0,08	0,09
Total général	56,31	57,92	57,90

Les crédits de la **mission Education** d'un montant de 10,8 M€ concerneraient les travaux d'extensions et de restructurations et de réhabilitations (2,8 M€), la poursuite de la

reconstruction du collège des Fontanilles (2,4 M€), les travaux de programmation annuels (1,9 M€) et la reconstruction du collège Alain (0,8 M€). Aux travaux, viendrait s'ajouter un montant de 0,55 M€ pour procéder au renouvellement d'équipements informatiques structurants des collèges pour un égal accès pour tous au numérique.

Sur la mission **Culture et patrimoine**, les crédits de 1,2 M€ sont relatifs aux chantiers collectifs (0,4 M€), aux travaux de l'abbaye de Lagrasse (0,3 M€), au développement des collections (0,2 M€) et aux diverses actions des Archives (0,2 M€).

La mission **Sport jeunesse** avec 5,7 M€ de crédits serait dédiée principalement à divers aménagements sur le Canal du Midi (5,6 M€). Ces crédits permettront par exemple de réaliser le 1^{er} tronçon du projet véloroute canal du Midi, développant ainsi les déplacements doux au sein du département (1,9 M€). De la même manière, nous poursuivrons l'aménagement de la voie verte du Canal de Midi pour un montant de 2,3 M€. Tous ces projets traduisent encore notre engagement pour la transition écologique.

La mission **Environnement et prévention des risques** (0,5 M€) serait consacrée aux programmes traditionnels en matière de gestion des propriétés ENS (0,48 M€) et au projet de cadastre solaire départemental (0,03 M€).

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** (0,3 M€) est relative aux opérations d'aménagement foncier.

La mission **réseau routier et mobilité** d'un montant de 33,4 M€ concernerait principalement la pérennisation des chaussées et dépendances (23,8 M€), les grands projets (5,8 M€) et la modernisation du réseau (2,9 M€). Nous poursuivrons nos actions de réparation et de reconstruction suite aux inondations de 2018, notamment les ouvrages d'art, pour un montant de 5 M€.

La mission **Administration générale** (5,9 M€) se répartirait entre la logistique et patrimoine (3,9 M€ dont 2,8 M€ pour les bâtiments et 1,1 M€ pour l'approvisionnement) et les systèmes d'information et de communication (2,02 M€). Des crédits seront réservés pour l'accompagnement opérationnel de notre démarche de réorganisation des services sociaux départementaux sur les territoires, pour les rendre encore plus facilement accessibles et visibles.

Enfin, la mission **Pilotage et coordination** (0,09 M€) prend en compte la poursuite de la refonte du site internet du Département de l'Aude, destiné là encore à faciliter

l'accessibilité des publics à la connaissance et à la mobilisation des dispositifs et des services mis en place par le Département

4.2.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement participent pleinement à la politique menée par le Département en matière de soutien à l'activité économique et au développement des territoires de par les projets qu'elles financent auprès des communes et intercommunalités et des partenaires publics.

❖ Autorisations de programme

Le montant des nouvelles autorisations de programme pour 2020 s'élève à 24,46 M€.

Prévisions d'autorisations de programme – Subventions d'équipement (M€)

	AP DOB 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023
B Action sociale et insertion	0,75	0,09	0,16	0,22	0,29	0,00
C Autonomie	2,00	0,27	0,78	0,73	0,22	0,00
E Culture et patrimoine	0,72	0,12	0,22	0,33	0,05	0,00
F Sport Jeunesse	0,20	0,12	0,07	0,02	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	5,91	0,60	1,74	1,59	1,82	0,16
H Aménagement et attractivité du territoire	13,37	2,32	4,02	3,37	2,71	0,96
I Réseau routier et mobilité	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	1,50	0,75	0,75	0,00	0,00	0,00
Total subventions	24,46	4,28	7,74	6,24	5,08	1,12

Les autorisations de programme 2020 concernent principalement :

- **mission Autonomie** : 2 M€ pour le programme habitat intermédiaire des personnes âgées qui se développe au travers des appels à projets. Sont notamment prévus les EHPAD de Saissac et Ginestas.

- **mission Environnement et prévention des risques** : 5,9 M€ dont 2,8 M€ s’agissant des subventions versées en matière d’AEP et d’assainissement. Une autorisation de programme de 2,4 M€ est prévue également au titre de la GEMAPI Aude.
- **mission Aménagement et attractivité du territoire** : En 2019, le Département avait priorisé son intervention auprès des communes pour la reconstruction post-inondations. En 2020, le Département renouvelle son soutien aux territoires (13,4 M€) en déployant des contrats territoriaux pour promouvoir les initiatives innovantes des collectivités du département (3,5 M €) et pour investir dans les équipements publics à hauteur de 7,5 M€. Enfin, 1,9 M€ seront consacrés à l’irrigation collective.
- **mission Pilotage et coordination** : 1,5 M€ seront dédiés au budget participatif du Département de l’Aude, la consultation sur les projets et le choix de ceux-ci par les audois devant intervenir en milieu d’année.

❖ Crédits de paiement 2020

Le montant des crédits de 2020 de 33,9 M€ permettra d’honorer les paiements relatifs aux engagements antérieurs et une partie des nouveaux projets 2020. Le montant des crédits 2020 est en légère baisse (0,1 M€) par rapport à l’exercice précédent.

Prévisions d’inscriptions de dépenses réelles d’investissement – Subventions d’inv. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAT, refin, résultat, réserves)	BP 2019	Budget 2019	DOB 2020
A Enfance Famille	0,21	0,21	1,22
B Action sociale et insertion	1,15	1,15	1,26
C Autonomie	0,85	0,80	1,33
E Culture et patrimoine	1,12	1,12	1,17
F Sport Jeunesse	0,59	0,70	0,84
G Environnement et prévention des risques	8,33	8,24	7,75
H Aménagement et attractivité du territoire	19,00	19,00	17,99
I Réseau routier et mobilité	2,75	2,82	1,62
K Administration générale	0,03	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,75
Total général	34,02	34,03	33,92

Les crédits de la mission **Enfance famille** d’un montant de 1,2 M€ concernent pour l’essentiel la subvention d’investissement à la SAE dans le but d’engager notamment la création d’un nouveau lieu d’accueil pour les enfants confiés et pris en charge sur le carcassonnais ; le solde est dédié au financement de crèches.

La mission **Action sociale et insertion** connaîtrait une légère augmentation des crédits de 0,1 M€ et s'élèverait à 1,3 M€. Il s'agit des aides dans le cadre de l'ANRU, l'aide à la construction et réhabilitation des logements.

Les crédits de la mission **Autonomie** se portent à un montant de 1,3 M€ et sont relatifs à l'aide à la construction des établissements et foyers pour personnes âgées et handicapées. Ces crédits intègrent notamment la recherche de nouveaux modes d'accueil et d'hébergement des séniors, intermédiaires entre l'EHPAD et le maintien à domicile.

L'inscription de crédits pour la mission **Culture et patrimoine** (1,1 M€) concerne principalement l'aide aux communes en matière d'équipement culturel et les sites pôles du pays cathare.

Les crédits de la mission **Sport jeunesse** de 0,8 M€ sont consacrés aux équipements sportifs (0,4 M€) et aux itinéraires de pleine nature et voies vertes (0,5 M€).

Au titre de la mission **Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 7,7 M€, sont prévus 4,1 M€ pour les subventions AEP et assainissement, 2,4 M€ pour la prévention des inondations (GEMAPI), 0,5 M€ pour les espaces naturels et 0,7 M€ pour les subventions en annuité en faveur du SDIS.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** est la plus importante avec un montant total de crédits de 17,9 M€. Ainsi, 3,4 M€ sont prévus au titre des inondations, 4,9 M€ pour l'aide aux communes en matière de bâtiment public, de cœur de village, d'équipements scolaires... Concernant le Très Haut Débit, la subvention au Syaden pour 2020 reste à 1,8 M€ comme en 2019 et celle pour le port de Port la Nouvelle passe de 0,5 M€ à 2,27 M€ conformément à l'échéancier de paiement. Enfin, 3,7 M€ sont proposés pour l'agriculture et la pêche dont 1,6 M€ pour l'opération Aqua domitia et 0,9 M€ pour l'irrigation collective.

La mission **Réseau routier et mobilité** s'établit à 1,6 M€.

Enfin, les crédits de la mission **Pilotage et coordination** d'un montant de 0,75 M€ portent sur le financement du Budget participatif.

5. Un recours à l'endettement mesuré

Dans un environnement financier contraint et incertain, le Département poursuit une politique de gestion de la dette active et rigoureuse, de manière à en minimiser les coûts et à maintenir une faible exposition au risque.

L'encours de dette s'établit fin 2019 à 202,3 M€. Il est réparti à 66,3 % (57,6% en 2018) en taux fixe et 33,7 % (42,4 % en 2018) en taux variable.

Dans un contexte de taux d'intérêt très bas, le Département a maintenu sa politique visant à « fixer » son encours : lors de la consultation 2019 pour la signature de 27,5 M€ d'emprunts nouveaux, la part des prêts à taux fixe est de 89 % (24,5 M€) et 11 % pour les prêts à taux variable (3 M€).

Par ailleurs, certaines opérations d'optimisation de l'encours ont permis de fixer des prêts à taux variable venant ainsi renforcer le positionnement à taux fixe.

Fin 2019, les caractéristiques de la dette du Département restent structurellement saines. Le taux moyen de la dette au 31/12/2019 était de 1,18 % seulement (1,25 % en 2018). La durée de vie résiduelle s'élève à 13 ans et 3 mois, en progression de 6 mois par rapport à 2018 en conséquence du relèvement du niveau d'emprunt, corolaire de l'augmentation des investissements en lien avec les intempéries 2018. L'exposition au risque, appréhendée à travers la charte de bonne conduite, dite « Gissler », est particulièrement sécurisante, 100 % des produits étant classés en A1, soit le plus faible niveau de risque.

Au regard de l'ambition du programme d'investissement, le budget 2020 reposerait sur une prévision d'emprunt nouveau de 34 M€. La mobilisation de l'emprunt spécifique au financement de la contribution du Département au projet de THD se ferait à hauteur de 0,91 M€, de sorte que le montant d'emprunt mobilisé sur l'exercice serait identique à celui de 2019 soit de 35 M€.

Dans le même temps, le Département assumera une annuité en capital de 20,16 M€. Au total, l'endettement fin 2020 progresserait de 14,8 M€ pour s'établir à 217 M€. En cohérence avec l'évolution du programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera progressivement ajusté pour atteindre une stabilité de la dette.

6. Des budgets annexes s'inscrivant dans une même logique de rigueur

Le budget principal est complété, en application de la réglementation, par quatre budgets annexes. Aucun d'entre eux ne comporte de dette. Les principes guidant la préparation du budget, en particulier la rigueur de gestion, s'appliquent à chacun d'eux bien qu'il existe pour certains des enjeux spécifiques, en particulier pour le budget annexe de la structure accueil enfance (SAE).

Deux budgets annexes sont rattachés à la mission Environnement et prévention des risques.

Le premier est le laboratoire vétérinaire départemental qui disposerait d'un budget en augmentation (+ 0,2 M€) par rapport au budget 2019 pour s'établir à 1,6 M€. En fonctionnement, les crédits relatifs aux ressources humaines augmentent légèrement (+ 12 000 €). Les autres crédits de fonctionnement, notamment ceux en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire, sont stables (+ 7 000 €). En investissement, les crédits seraient augmentés de 95 000 € par rapport au budget 2019 afin de réaliser des aménagements de

locaux techniques pour le personnel et de renouveler du matériel technique et informatique. La participation d'équilibre du budget principal serait en augmentation de 0,1 M€. Deux autorisations de programme sont sollicitées à savoir une de 30 000 € pour le renouvellement de matériel et outillage technique et une de 21 000 € pour l'acquisition de logiciels permettant la mise en place de la première phase de dématérialisation du système qualité.

Le second est le budget annexe du service d'assistance technique en matière d'eau et assainissement (SATESE) qui serait stable (+ 10 000 €). La section de fonctionnement connaîtrait une augmentation en lien avec l'évolution naturelle des crédits dédiés aux ressources humaines. Les dépenses relatives à l'activité du SATESE sont identiques (0,2 M€). La section d'investissement, hors crédits non affectés, serait en hausse de 27 000 €. Il est proposé en 2020 l'acquisition de véhicules nécessaires à l'activité du service. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal identique à celle de 2019 soit 0,6 M€.

Le budget annexe qui regroupe les activités du parc départemental et du laboratoire routier est rattaché à la mission mobilité. Il présentait en 2019 un budget de 12,06 M€. Il serait en 2020 de 12,3 M€ en progression de 0,2 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement seraient à hauteur de 6,4 M€, soit une diminution de 110 K€, les dépenses d'intervention (3,9 M€) et de fonctionnement (2,5 M€) étant maîtrisées. Les dépenses d'investissement seraient de 4,6 M€, dont 0,9 M€ pour l'acquisition de matériel roulant, 0,2 M€ pour l'outillage, 0,4 M€ pour l'acquisition d'un bâtiment et 0,5 M€ pour divers travaux sur le patrimoine immobilier. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal en baisse d'environ 0,03 M€.

Quant au budget annexe de la structure accueil enfance (SAE), ce dernier est rattaché à la mission « enfance famille ». Il a été créé au 1er janvier 2015 sur la base d'une réglementation budgétaire et comptable spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux. Il connaîtrait une diminution de - 0,3 M€ pour s'établir à 7,1 M€. La baisse observée en section d'exploitation (- 1,5 M€) concernerait les crédits relatifs à l'activité de la SAE (- 0,8 M€) et les ressources humaines (- 0,7 M€) en lien avec la réorganisation des structures et la baisse des effectifs. La section d'investissement afficherait, par rapport à 2019, une augmentation de crédits (+ 1,2 M€) afin de concrétiser la réalisation d'un bâtiment adapté aux besoins de la Structure Accueil Enfance (0,9 M€) comme vu précédemment et de réaliser des travaux sur l'unité SAE de Narbonne pour 0,3 M€.

Afin d'équilibrer le budget annexe de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le Département serait pratiquement stable pour s'établir à 4,6 M€. Une subvention en section d'investissement devrait être également versée à hauteur de 1,21 M€.

7. Conclusion

Je vous propose donc de construire le budget 2020 autour de nos engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique sur la base des éléments précédents et, budgétairement, de partager les orientations suivantes :

- Stabiliser la fiscalité locale et, encore une fois, maintenir inchangé le taux de taxe sur le foncier bâti, sachant que ce sera la dernière année au titre de laquelle le Département disposera du pouvoir fiscal,

- Soutenir le développement du territoire audois en engageant une démarche de stabilisation de l'emprunt pour préserver nos capacités d'engagements à moyen terme.
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,

Je vous invite désormais à débattre de ces orientations

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 03/03/2020
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 17 février 2020

Dossier n° 7

Objet de l'affaire : Rapport sur les orientations générales du Budget pour 2020

VU le code général des collectivités territoriales, disposant en son article L3312-1 que l'Assemblée départementale doit débattre des orientations générales à mettre en œuvre à travers le Budget 2020,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE de la présentation du rapport sur les orientations générales du Budget pour 2020 ci-joint.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

RAPPORT N° 7

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Commission ressources

Session du 17 février 2020
Rapport sur les orientations générales du budget pour 2020

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du budget primitif 2019, notre Assemblée départementale a pris des engagements devant les audois.es pour répondre aux grands enjeux de demain. Nous posons le constat que, dans l'Aude comme ailleurs, notre Département faisait face à des mutations profondes qui modifiaient considérablement les équilibres en place en matière de cohésion sociale, d'égalité territoriale, de préservation de l'environnement et de confiance de nos concitoyens dans les institutions. Nous avons alors exprimé avec force notre volonté de prendre nos responsabilités en tant que collectivité pour accompagner ce que nous avons appelé les transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique.

Les orientations budgétaires constituent un temps fort de la vie démocratique départementale. Elles nous permettent de préparer le projet de budget primitif qui sera, pour l'exercice 2020, examiné au cours du mois d'avril prochain. Elles traduiront cette volonté et les engagements qui en découlent.

Ce rapport s'articulera autour d'une présentation des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels mais également de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que des caractéristiques de la dette. Le rapport présentera au préalable l'environnement dans lequel s'inscrit la préparation du budget primitif pour 2020. Il retranscrira également nos priorités stratégiques. Le budget 2020 devra accompagner la finalisation des projets en cours et permettra la réalisation de nouvelles actions, déterminées et innovantes, s'inscrivant dans les quatre champs de transitions que nous avons définies.

1. Contexte : une situation budgétaire saine liée à nos efforts de gestion, compromis par des perspectives financières incertaines

1.1. Un exercice 2019 marqué par la reconstruction du territoire après les inondations et la poursuite des efforts de gestion pour maintenir un équilibre durable du budget

La situation financière du Département, fin 2019, est plutôt satisfaisante, avec une évolution plus favorable des recettes que des dépenses, permettant ainsi un maintien de l'autofinancement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient à 505,3 M€ en hausse de 13,9 M€ par rapport à 2018 tirées par le dynamisme de certains produits. Ainsi, sous l'effet de la seule revalorisation des bases, la taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé de 3,5 M€, le taux étant inchangé depuis 8 années consécutives. Les droits de mutation à titre onéreux ont évolué de 6,5 M€, soit + 11,6 % par rapport à 2018 et la TSCA progresse de 4,4 M€, soit + 7,3 %. Les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient, quant à elles, de 6,9 M€ essentiellement en raison de l'évolution des dépenses de la mission autonomie (+ 7,5 M€). La progression est soutenue concernant l'APA (+ 2,6 M€) et la PCH (+ 2,5 M€). En

revanche, concernant les allocations RSA, une stabilité est constatée, même une légère baisse (- 0,43 M€), qui vient conforter la stratégie du Département en matière d'insertion active et de soutien à l'économie locale par le biais notamment de la commande publique. L'évolution des allocations individuelles de solidarité reste au global dynamique (+ 4,7 M€). L'aide sociale à l'enfance se stabilise (- 0,8 M€) et les autres dépenses ont été globalement maîtrisées y compris les dépenses de personnel qui ne progressent que de 1,3 %, c'est-à-dire en lien uniquement avec le Glissement Vieillesse Technicité puisque, on le verra par ailleurs, les effectifs ont été maîtrisés.

Concernant l'investissement, le budget a nécessairement été marqué par la reconstruction du territoire suite aux inondations d'octobre 2018. Cependant, en parallèle, le Département a poursuivi ses engagements pour accompagner des projets structurants et soutenir l'économie audoise grâce à une gestion financière rigoureuse. Ainsi, en 2019, les dépenses d'investissement ont été en hausse et s'élèveraient à 80,1 M€. Les premiers travaux liés aux inondations ont sollicité le budget à hauteur de 14,9 M€ dont 11,5 M€ pour le réseau routier et 2,9 M€ pour les communes sinistrées. Au total, les dépenses d'équipement départementaux s'élèvent à 54,11 M€, soit une progression de plus de 5,2 M€ dont près de 9,4 M€ sur les collèges et 37,4 M€ pour les routes. Les subventions d'investissement (plus de 26 M€) ont permis de financer les projets structurants, le réseau aqua domitia, le Très Haut Débit, l'aide aux communes et les projets en matière d'AEP et d'assainissement.

Le financement de ces investissements s'est appuyé pour partie sur les subventions reçues dans le cadre des inondations, soit près de 2,7 M€. L'emprunt a été maintenu au même niveau que 2018 soit 35 M€ dans un contexte où les taux proposés demeurent bas et sur des maturités plus longues. Fin 2019, la situation du Département apparaît donc saine avec un niveau du fonds de roulement préservé à hauteur de 51 M€.

Bien entendu cette situation ne doit pas faire oublier que la gestion budgétaire départementale reste un exercice contraint : les ressources sont étroitement liées à l'évolution du contexte économique et extrêmement volatile. De surcroît, l'Etat, sous couvert d'une démarche d'amélioration des comptes publics, a posé le cadre d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités territoriales pour la période 2018-2020 à 1,2 % par an.

Pour l'exercice 2019, le Département, qui poursuit depuis des années, indépendamment des encadrements institués par l'Etat, une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, devrait connaître une évolution de ces DRF inférieure à 1,2%, tenant compte naturellement des événements exceptionnels (inondations notamment) qui donnent lieu à retraitement.

Cette maîtrise de l'encadrement des dépenses de fonctionnement reste toutefois soumise à l'évolution de contraintes externes, sur lesquelles notre collectivité ne peut avoir de prise (comme par exemple l'impact de la réforme des allocations chômage sur l'évolution du RSA que nous évoquerons ultérieurement) et il convient donc de demeurer très prudent pour l'avenir car le dispositif institué par l'Etat constitue un véritable étau pour les départements, dont la bonne gestion budgétaire ne saurait les préserver à l'avenir d'un risque de dépassement et donc de pénalités financières (baisse des dotations).

1.2. Les nouvelles dispositions réglementaires pour les départements : une autonomie fiscale amoindrie, des dotations ajustables et une péréquation améliorée

▪ Une perte d'autonomie fiscale

La loi de finances pour 2020 prévoit des transferts de fiscalité importants entre collectivités réduisant considérablement le pouvoir fiscal que détiennent actuellement les Départements et leur retirant notamment la seule recette fiscale sur laquelle ils détiennent encore à ce jour un pouvoir de taux : la taxe foncière. Cette évolution nie l'autonomie fiscale des Départements qui se sont d'ailleurs légitimement insurgés contre cette disposition mais n'ont pas été entendus.

En effet, la loi de finances supprime progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales et les communes se voient attribuer, en compensation de la perte de produit, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 2021. A la place, car au final ces évolutions ne se traduisent que par des jeux de transfert de charges et de produits, les départements percevront une fraction du produit net de la TVA.

Cette fraction de TVA est le rapport entre la somme du produit de la base d'imposition 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties par application du taux départemental 2019, des compensations d'exonérations FB 2020 et de la moyenne annuelle des rôles supplémentaires et d'autre part, le produit net national de TVA 2020. Cette fraction pour un département est figée et sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente. Le produit de TVA attribué évoluera de manière uniforme entre les départements en fonction de la variation du produit national de TVA.

Ce dispositif est critiquable sur plusieurs points. La première est, comme indiqué précédemment, l'impossibilité pour les départements d'influer sur le taux de l'impôt transféré ce qui revient à une disparition de toute autonomie fiscale.

La deuxième critique concerne l'absence de croissance du produit en 2021, qui sera une année blanche. En effet, on constate un décalage de TVA d'un an dans la prise en compte de l'évolution de la TVA servant de référence (« année précédente »). Cela fait perdre, en 2021, une année d'évolution de la TVA.

Le troisième grief est la sensibilité du produit de TVA aux aléas économiques. Ce travers a été partiellement corrigé par un mécanisme de garantie qui assure aux départements que le produit de TVA ne pourra être inférieur au produit fiscal du foncier bâti transféré en 2020, l'Etat annonçant compenser cette différence. Cette garantie est financée par un prélèvement supplémentaire sur le produit de TVA nette qui revient à l'Etat. Néanmoins, le montant de référence reste celui de 2020 et ce mécanisme très insatisfaisant fait porter un grand risque dans les années à venir sur les équilibres des comptes des départements en cas de retournement de la croissance et de baisse des dépenses des ménages.

▪ L'affichage des mécanismes de péréquation

Un fonds de soutien est institué au profit des départements, doté de 250 M€ de TVA complémentaire en 2021 qui, à compter de 2022, évoluera chaque année comme le produit net de TVA.

Il s'agit en fait de la formalisation d'un dispositif déjà en vigueur mais qui évoluait chaque année, dans ses modalités d'attribution et son montant.

Cette fraction complémentaire est scindée en deux parts. La première, d'un montant fixe de 250 M€ est répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Cette

première part remplacera en 2021, le fonds de stabilisation (115 M€) initialement prévu pour la période 2019-2021. La seconde part correspond, à compter de 2022, à la différence entre la fraction complémentaire de TVA totale et la première part (250 M€) et est affectée à un fonds de sauvegarde.

Les départements éligibles à la fraction complémentaire de TVA (250 M€) sont ceux dont le produit des DMTO par habitant est inférieur au montant moyen par habitant et dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 12 %. Le montant attribué est fonction d'un indice de fragilité sociale (IFS) et de la population. L'IFS est déterminé en fonction du revenu par habitant, du nombre d'allocataires RSA dans la population du département, du nombre d'allocataires APA et PCH dans la population du département.

Une partie du fonds de sauvegarde est réservée aux départements confrontés à une baisse importante des DMTO et à une hausse importante des dépenses RSA, APA et PCH.

▪ Des dotations ajustables

La loi des finances impacte comme chaque année l'évolution des dotations. Ainsi :

- La DGF nationale 2020 mise en répartition est stable par rapport à 2019 (26,8 Md €) après prise en compte de mesure de périmètre lié à la recentralisation du RSA dans les Départements de Mayotte et de la Réunion. La dotation de péréquation des départements est majorée d'au moins 10 M€, dont la dotation de fonctionnement minimale fait partie, et comme en 2019 est financé par l'écrêtement de la Dotation forfaitaire des départements dont le potentiel financier par habitant est supérieur de 95 % à la moyenne nationale.
- Les variables d'ajustement des départements sont composées de la DCRTP et des dotations pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité locale (DTCE dite « dotation carrée », soit les anciennes compensations TH, FNB et TP). La DCRTP 2020 ne diminue pas par rapport à 2019 alors que la DTCE diminue de 6,75 %. La baisse de la DTCE n'est pas uniforme mais proportionnelle aux recettes réelles de fonctionnement 2018 (même méthode qu'en 2019).
- Les compensations des revalorisations exceptionnelles du RSA allouées en loi de finances 2014 sont entérinées par l'article 196 de la loi de finances 2020 faisant suite au pacte de confiance et de responsabilité de juillet 2013 dont les trois mesures de financement étaient, d'une part, le transfert aux départements du produit des frais de gestion de la TFPB via le dispositif de compensation péréquée (DCP), la création d'un fonds de péréquation horizontale, le fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) et la possibilité de majorer le taux des DMTO de 0,7 point auquel le Département de l'Aude a eu recours portant le taux à 4,5 %.

▪ Une péréquation améliorée

En créant un fonds de péréquation globalisé, l'article 255 de la loi de finances reprend en totalité le mécanisme proposé par l'Assemblée des départements de France et que notre Département a également porté, réformant la péréquation horizontale assise sur les DMTO. Cette réforme est venue du constat que plus de 90 % de la péréquation horizontale est assise sur les DMTO ; le fonds de péréquation globalisé consiste à regrouper en un prélèvement unique les trois prélèvements déterminés en fonction de cette recette fiscale (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental, les deux derniers fonds ayant été créés en loi de finances 2019).

Ce fonds globalisé vise à mieux répartir le niveau de prélèvement individuel en fonction des capacités contributive de chaque collectivité. Il est alimenté par un prélèvement réellement proportionnel de 0,34 % de l'assiette des DMTO (sans plafonnement) de tous les départements et complété par un prélèvement progressif pour ceux qui bénéficient des DMTO les plus élevés (contribution des départements dont l'assiette des DMTO par habitant est supérieure à 75 % de l'assiette des DMTO moyenne) avec un plafonnement de 12 % du produit des DMTO de l'année précédente.

Ce fonds permet de pérenniser le montant global mis en répartition à hauteur de 1 600 M€ (1 540 M€ en 2019 avec les trois fonds structurels) indépendamment des aléas liés à la conjoncture des DMTO grâce à la mise en réserve les années où les prélèvements seraient supérieurs à 1 600 M€. La réserve actuelle de l'ancien fonds DMTO (120 M€) est transférée dans la réserve du nouveau fonds de péréquation.

Le fonds globalisé est réparti en trois enveloppes correspondant au Fonds DMTO (qui corrige les écarts de richesse des DMTO entre départements), au FSD (qui corrige les écarts des RAC entre les départements) et au FSID (pour les départements les plus ruraux avec des fragilités socioéconomiques) et conserve les critères d'éligibilité et de répartition appliqués dans chacun des trois fonds car cela fonctionne bien.

La première enveloppe est figée à 250 M€ et alimente l'enveloppe du FSID. Le solde du montant mis en répartition est ventilé entre l'enveloppe du fonds des DMTO et l'enveloppe du FSD à hauteur de 52 % et 48 %. Ce nouveau fonds devrait générer une recette supplémentaire pour le Département. Il a été jugé plus prudent d'attendre pour inscrire cette dernière d'avoir des simulations actualisées avec les données 2019 de l'ensemble des départements.

Par ailleurs, des annonces sont faites sur une révision de la loi de programmation des finances publiques qui a fixé en 2018 une trajectoire financière sur les années 2018 à 2022 de réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public et du taux de prélèvement obligatoire. Les collectivités territoriales sont mises à contribution avec le dispositif d'encadrement de 1,2 % de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons évoqué précédemment. Si les équilibres financiers exposés en loi de finances 2020 restent cohérents avec cette stratégie, la dégradation des perspectives économiques nécessiteraient une révision de la trajectoire pluriannuelle. Dans ces conditions, il est probable que dès 2020 une nouvelle loi de programmation des finances publiques soit présentée. Des exigences nouvelles en matière de désendettement pourraient peser sur les collectivités.

2. Nos priorités pour le budget 2020 : encourager et accompagner les transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique de l'Aude.

Dans le contexte décrit *supra*, notre Assemblée est attachée à porter un projet politique fort, fondé sur l'encouragement et l'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique du territoire.

Faire participer les citoyens à la gestion des affaires publiques passe d'abord par un exposé clair des priorités d'action que nous avons définies en tant qu'élus à l'écoute de la population audoise et des acteurs de terrain. C'est aussi ainsi que nous agissons pour accompagner les indispensables **transitions démocratiques**. Ainsi, pour la première fois cette année, une partie des décisions qui impacteront le budget départemental seront prises par les citoyens eux-mêmes dans le cadre du premier budget participatif lancé par notre collectivité. Nous réserverons ainsi une enveloppe financière de près de 1,5 million d'euros pour financer les projets proposés et votés par les audois.

En matière de transition solidaire, le Département, engagera en 2020 une actualisation de ses politiques sociales et proposera lors d'une prochaine Assemblée un nouveau schéma des solidarités. Compte tenu de la place des dépenses sociales au sein du budget, cet exercice de programmation de nos actions dans un domaine essentiel à nos populations impactera nécessairement nos réflexions en matière d'orientations budgétaires. De la même manière, l'année 2020 verra la mise en œuvre concrète de la démarche de territorialisation des services sociaux départementaux, avec la création d'un réseau structuré de Maisons Départementales des Solidarités. Notre volonté d'un meilleur accompagnement doit se traduire dans nos engagements financiers, notamment en matière de moyens apportés aux politiques de solidarités.

Dans le même temps, nous continuerons à œuvrer pour accompagner les populations les plus fragiles du Département dans un contexte toujours plus incertain tant du point de vue de nos ressources que des politiques menées actuellement par l'Etat, notamment dans le domaine de l'emploi, qui peuvent avoir un impact sur nos politiques d'insertion et notre capacité à accompagner les bénéficiaires du RSA. Ces transferts indirects de charges pèseront nécessairement sur les finances départementales mais n'obéreront pas notre détermination à accompagner les publics les plus fragiles. C'est la raison pour laquelle je vous propose de prendre des engagements concrets en matière de crédits pour les politiques d'insertion afin de poursuivre et renforcer l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

Ces engagements se traduisent pour l'ensemble des publics accompagnés dans le domaine de l'insertion mais aussi de l'autonomie, du handicap ou encore de la protection de l'enfance. Sur ce dernier aspect, conscient des enjeux et de sa responsabilité, notre Département devra continuer à œuvrer pour accueillir les enfants qui lui sont confiés dans des conditions dignes et adaptées. Dans le domaine de l'autonomie, pour lequel les enjeux sont également forts, nous devons aller plus loin en innovant pour diversifier notre réponse aux défis de la prise en charge.

La volonté départementale de proximité vient également rejoindre notre souhait d'accompagner les **transitions territoriales**. Cette ambition doit être perçue concrètement par les usagers dans l'accueil au sein des services départementaux ou encore au travers de notre soutien pour améliorer l'accessibilité des services au public.

Notre compétence en matière de solidarités territoriales nous permet d'intervenir pour accompagner les communes et intercommunalités audoises. Cela passe par le fait de répondre présent lors des événements dramatiques mais également au travers d'une politique volontariste de contractualisation autour de projets innovants, s'inscrivant dans le

temps pour donner à nos interlocuteurs une vision pluriannuelle de nos engagements. Notre institution est aujourd'hui reconnue comme un gage de stabilité auprès des collectivités du territoire qui sont également confrontées à la diminution de leurs ressources et à la complexité des partenariats financiers.

Les épisodes d'intempérie qu'a connus notre Département, autant en 2018 que malheureusement en ce début d'année, nécessitent des engagements forts de notre part, que nous devons maintenir pour ce nouvel exercice budgétaire, notamment en matière de travaux de reconstruction mais aussi d'amélioration de notre réseau routier.

Nous partageons une vision des solidarités territoriales dont la vocation est d'œuvrer concrètement pour l'égalité territoriale. Par nos actions en termes d'aménagements dans le secteur routier ou encore dans les collèges, nous contribuons à l'attractivité du Département. Par notre compétence en matière d'éducation, nous contribuons à renforcer l'égalité en améliorant les conditions de réussite des collégiens quel que soit leur établissement d'accueil, via par exemple une politique volontariste en matière d'accès au numérique pour les élèves.

Enfin, notre collectivité s'engage résolument dans la **transition écologique** de notre territoire. A cet égard, notre action doit retranscrire l'évolution de nos modèles de réflexion. Notre responsabilité consiste donc à modifier nos pratiques internes pour aller vers plus d'exemplarité en matière environnementale. Aussi le Département poursuivra ses engagements de transition énergétique en amplifiant ses actions. C'est la condition nécessaire pour ensuite faire évoluer les mentalités, en agissant sur nos compétences pour favoriser concrètement les modes de déplacements doux, l'adaptation de nos bâtiments au réchauffement climatique, particulièrement nos collèges, et l'accompagnement des usagers contre la précarité énergétique.

Tous ces objectifs politiques se déclinent concrètement dans les orientations que je soumets ci-après au débat en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

3. En fonctionnement pour 2020 : une évolution favorable des recettes combinée à une maîtrise des dépenses non contraintes

3.1. Une évolution dynamique des recettes fiscales

D'un montant global de 508,4 M€, les recettes réelles de fonctionnement 2020 évoluent favorablement par rapport au budget 2019, soit + 7,8 M€ portées essentiellement par la dynamique attendue de la fiscalité indirecte. La réforme fiscale adoptée en loi de finances 2020 n'impactera le Département qu'à compter de 2021.

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles de fonctionnement (M€)

	BP 2019	Budget 2019	DOB 2020
Impositions directes	158,2	158,3	161,2
Impôts et taxes	193,7	194,6	205,9
Dotations et participations	106,3	105,1	104,9
Autres produits de fonctionnement	41,8	42,5	36,3
Recettes réelles de fonctionnement	500,0	500,5	508,3

La construction du budget pour 2020 reposera sur les éléments suivants :

- La progression du produit de fiscalité directe est liée à l'évolution des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties de + 2,2 % (124 M€) et des frais de gestion de 3 % (10,8 M€). Il vous est proposé que pour la neuvième année consécutive le taux de foncier bâti demeure inchangé. La CVAE, dont l'évolution est basée sur la croissance, s'élèverait à 12,9 M€. Le produit des IFRER serait de 2,2 M€ sur la base de l'inflation.
- Au regard des tendances sur 2019, le produit de la fiscalité indirecte (205,9 M€) évolue favorablement. Ainsi, les droits de mutation à titre onéreux sont évalués sur la base d'une augmentation de 3 % et seraient portés à 63,9 M€. La TSCA s'élèverait à 82,6 M€ soit + 1%. La taxe d'aménagement est stable. Le produit de la péréquation basée sur des droits de mutation s'élèverait à 17,9 M€, soit une légère augmentation de 0,2 M€. Enfin, 80 000 € seront prévus au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.
- Les dotations et participations d'un montant de 104,9 M€ diminuent de 0,2 M€. La dotation globale de fonctionnement progresse uniquement sur la part forfaitaire en fonction de la population. Les allocations compensatrices subiront une nouvelle baisse. En matière d'insertion, le FAPI est reconduit au même niveau que 2019 ainsi que le fonds de lutte contre la pauvreté et le fonds de stabilisation AIS. Ce dernier sera intégré en 2021 dans le fonds de soutien aux départements financé par une fraction complémentaire de TVA.

Enfin, les autres produits de fonctionnement, regroupant les produits de gestion, les produits divers, les produits financiers et les produits exceptionnels, seraient en baisse en raison principalement d'une baisse des aides de la CNSA en matière d'autonomie (- 2,7 M€), du produit des assurances perçus en 2019 au titre des inondations et de la fin du dispositif de remboursement de la TVA transports.

3.2. En matière de dépenses : une évolution soutenue des dépenses obligatoires de solidarités, une poursuite de nos engagements pour un service public de proximité et de qualité, une maîtrise de nos charges de gestion courante.

En 2020, le Département poursuivra la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire contraint par l'encadrement de l'évolution des dépenses fixé par l'Etat. L'évolution des AIS et de l'ASE demeurera au cœur des préoccupations afin d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des publics concernés et notre budget 2020 illustrera une fois de plus la volonté du Département d'œuvrer pour le développement du territoire et le maintien d'un service public de qualité.

Les crédits affectés aux dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 475,5 M€, en progression de 5 M€.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement (M€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	Budget 2019	DOB 2020
A Enfance Famille	44,0	42,5	44,5
B Action sociale et insertion	115,2	114,0	115,8
C Autonomie	116,3	118,3	120,8
D Education	6,7	7,0	7,2
E Culture et patrimoine	3,0	3,1	3,1
F Sport Jeunesse	2,4	2,3	2,6
G Environnement et prévention des risques	20,1	20,1	20,2
H Aménagement et attractivité du territoire	6,4	6,9	6,4
I Réseau routier et mobilité	12,7	12,4	10,9
K Administration générale	141,5	140,9	140,9
L Pilotage et coordination	3,0	3,1	2,9
TOTAL GENERAL	471,2	470,5	475,5

Les missions de solidarités humaines d'un montant global de 281,1 M€ progresseraient de 6,4 M€.

La mission **Enfance Famille** connaîtra une augmentation de l'ordre de 2 M€ par rapport au budget 2019. Cette progression concerne l'Aide sociale à l'enfance et notamment les mesures de prise en charge physique (+ 1,9 M€). Ces budgets nous permettront de développer l'offre d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance au travers d'appels à projets dédiés. En 2020, le budget global consacré aux mineurs non accompagnés s'établit à 6,1 M€ et comprend, notamment, le coût du déploiement de 42 places de mise à l'abri. La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance s'établira à 4,7 M€ comme en 2019. Notons ici notre engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, avec notamment le financement de postes d'intervenants sociaux en gendarmerie (20 000 €) pour une meilleure prise en charge et un accompagnement des victimes.

La mission **Action sociale et insertion** serait en hausse de l'ordre de 1,8 M€ pour atteindre 115,8 M€. Les allocations RSA (99,6 M€) ont été réévaluées sur la base de l'inflation, conformément au dispositif national de revalorisation annuelle, mais également en prenant en compte une évolution du nombre de bénéficiaires de 1%. En effet, la réforme de l'assurance chômage mise en place par le Gouvernement réduit les périodes d'indemnisation du chômage et risque de faire basculer davantage de personnes dans le RSA. Cette réforme devrait donc impacter à la hausse ce poste de dépenses mais il est à l'heure actuelle difficile d'en évaluer dans quelles proportions. La progression de cette ligne budgétaire serait donc envisagée à hauteur de 2 M€ au moment du vote du budget et il conviendra de suivre l'évolution des mensualités versées à la CAF pour s'assurer de la trajectoire de cette allocation en cours d'exercice.

En ce qui concerne le programme Insertion professionnelle, il augmentera de 0,2 M€ en lien avec notre engagement de renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Les crédits des programmes Action sociale et Logement sont globalement stabilisés, permettant de nouvelles actions, notamment en matière de lutte contre le surendettement et la précarité financière et d'appui à la structuration d'une Agence départementale d'information Logement de l'Aude. Par ailleurs, le Département accompagne la rénovation

thermique des logements et promeut les éco-gestes au travers de son dispositif « Mon coach Eco Logis » financé pour près de 0,5 M€.

La mission **Autonomie** enregistrerait une progression de l'ordre de 2,5 M€ ce qui porterait le budget de la mission à 120,8 M€. Les crédits 2020 intègrent notamment la revalorisation des tarifs des services ménagers. En revanche, l'impact de la loi Grand Age et Autonomie annoncée pour fin 2019 n'est pas intégré, faute de précision à ce jour. Les dépenses du programme personnes âgées sont en hausse (+ 2 M€) et notamment l'APA à domicile (+ 1,8 M€). Elles témoignent de l'investissement du Département dans l'amélioration de la prise en charge de la dépendance et dans l'appui au maintien à domicile des personnes âgées. De la même manière, les crédits du programme personnes handicapées progresseraient de 0,5 M€ et notamment la Prestation de Compensation du Handicap.

Les crédits de la mission **Education** seraient en augmentation de 0,2 M€ pour s'établir à 7,2 M€. La principale hausse concerne les dépenses d'entretien et de réparation des collèges notamment en matière de maintenance informatique (0,5 M€) afin de poursuivre l'amélioration des conditions dans lesquelles les collégiens ont accès à l'outil informatique dans le cadre de leur scolarité. La dotation de fonctionnement des collèges s'élèverait à 5,6 M€.

La mission **Culture et patrimoine** s'établirait à 3,1 M€. Ce sont près de 2,2 M€ qui seront consacrés aux actions de développement culturel, 0,1 M€ au fonctionnement des archives départementales et 0,8 M€ aux sites culturels à travers le programme Pays Cathare.

La mission **Sport Jeunesse** comprend le soutien aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes des jeunes audois. Le budget prévu est de 2,6 M€, en augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2019 en lien, notamment, avec l'entretien des voies cyclables (+ 0,15 M€).

Les crédits de la mission **Environnement et prévention des risques** représenteront 20,2 M€ soit un niveau quasi constant à celui de 2019 (+ 0,1 M€). Ils sont répartis à hauteur de 1,2 M€ pour le programme Eau avec la prévention des inondations, le financement des participations statutaires à diverses structures et la contribution à l'équilibre du budget annexe du SATESE. Près de 2,7 M€ seront consacrés à la préservation des espaces naturels avec notamment les dépenses relatives au fonctionnement de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID). Quant aux énergies renouvelables (0,2 M€), les crédits dédiés seront identiques à 2019. Enfin, la contribution obligatoire au financement du SDIS, soit 14,7 M€, suit la stratégie d'accompagnement posée dans la nouvelle convention conclue en décembre dernier pour une période de 5 ans (+ 0,2 M€).

La mission **Aménagement et attractivité du territoire**, d'un montant de 6,4 M€, est en diminution par rapport à 2019 (- 0,5 M€) ce qui s'explique naturellement par la baisse des crédits liés aux inondations. Les dépenses d'infrastructures d'intérêt départemental (0,6 M€) concerneront la contribution au fonctionnement de l'aéroport de Carcassonne et le déploiement du Très Haut Débit avec la participation aux charges de structure portées par le SYADEN. Le programme Accompagnement des territoires (0,4 M€) progresse de 0,1 M€ avec les contrats territoriaux. En cohérence avec nos engagements en matière de solidarités territoriales et de proximité, nous continuerons notre soutien aux Maisons de Services aux Publics au travers des aides en fonctionnement allouées aux intercommunalités et aux associations porteuses de projets (105 733 €).

Le programme agriculture et pêche s'élève à 2,4 M€ dont 1 M€ au titre de la contribution à l'équilibre du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Départemental. De

plus, des crédits à hauteur de 500 000 € sont programmés pour poursuivre la promotion de la lutte biologique contre le vers de grappe par un dispositif de confusion sexuelle.

Les crédits liés aux politiques en matière de tourisme et qui concernent la marque Pays Cathare, l'animation et la promotion de l'offre touristique s'élèveront à 2,7 M€.

Les crédits relatifs aux programmes de coopération décentralisée s'établiront eux à 0,3 M€, en lien avec les sommes reçues par le ministère des affaires étrangères pour financer ces politiques de solidarités à l'international.

Le budget de la mission **Réseau routier et mobilité** est prévu à hauteur de 10,9 M€, en diminution de près de 1,5 M€ par rapport à 2019, ces variations étant là encore à mettre en lien avec les écarts de dépenses d'une année sur l'autre liées aux intempéries. Les crédits du programme d'entretien courant des routes s'établiraient à 9,1 M€. Ce sont près de 0,9 M€ qui sont réservés à titre prévisionnel aux imprévus et intempéries. Quant au programme transport des élèves handicapés, les dépenses s'élèveraient à 1,8 M€. Par ailleurs, le Département n'a plus à inscrire de crédits au titre de la récupération de la TVA avec le paiement de la taxe salaire (- 1,5 M€).

Les crédits de la mission **Administration générale** progresseraient d'environ 0,1 M€ pour s'établir à 140,9 M€. Le programme ressources humaines (+ 1,3 M€) évolue en lien avec la rémunération des assistants familiaux du fait de la poursuite du plan de recrutement. Quant au programme Budget et finances, les crédits sont en baisse de 1,3 M€ notamment sur les opérations techniques. Les autres dépenses concernent, principalement, l'attribution de compensation à verser à la Région (5,5 M€) et le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (5,1 M€).

Le programme « Systèmes d'information et télécommunications » est stable (3,8 M€) malgré une hausse des prestations de Cogitis dont une partie des dépenses a été transférée sur les collèges puisqu'il s'agit de financer l'accompagnement à la maintenance dans les établissements scolaires.

Quant au programme « Logistique et patrimoine » (7,1 M€), il serait en légère augmentation (+ 0,1 M€) en lien, notamment, avec les primes d'assurances suite aux inondations d'octobre 2018 qui a donné lieu à un renchérissement des contrats.

Enfin, la mission **Pilotage et coordination** englobe le programme pilotage stratégique pour un montant de 1,9 M€ avec les indemnités des élus et le programme communication externe avec près de 1 M€.

3.3. Une politique de ressources humaines raisonnée, garante de l'exercice des missions de service public

La politique de ressources humaines de la Collectivité vise à apporter les moyens indispensables à un service public départemental de qualité, tout en s'inscrivant dans la démarche globale de maîtrise budgétaire.

▪ Effectifs

Fin 2019, le Département mobilisait pour la mise en œuvre des différents services publics départementaux 2566 agents, dont 1975 agents titulaires, 141 agents contractuels sur emploi permanent, 77 agents contractuels sur emploi non permanents ou vacataires et 373 assistants familiaux.

Effectifs rémunérés	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019
	2514	2624	2608	2566
<i>dont titulaires</i>	1940	1968	1947	1975
<i>dont contractuels</i>	199	260	281	218
<i>dont ass fam</i>	375	396	380	373

On constate ainsi sur la période 2018-2019 une diminution de 1,61 % des effectifs rémunérés au 31 décembre 2019, cette diminution s'établit à 22,41 % pour ce qui concerne les agents contractuels.

▪ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel globales, c'est-à-dire tous budgets confondus, s'élèvent pour 2019 à 123,2 M€. Les inscriptions budgétaires ont été exécutées à hauteur de 98,9 %. La masse salariale 2019 s'établit quant à elle à 110,5 M€. Sur cet exercice, l'administration a respecté le pourcentage d'évolution des dépenses déterminé par les élus départementaux lors du vote du BP 2019, via une démarche d'allocation raisonnée des ressources entre services.

L'effort de maîtrise de masse salariale devra être poursuivi en 2020, notamment via la mise en œuvre d'un dispositif de contractualisation relatif à l'évolution des effectifs et des compétences avec les Directions métiers.

Cette contractualisation s'inscrit dans une démarche plus globale de maîtrise de la masse salariale au sein du Département de l'Aude dans un contexte budgétaire contraint et de rationalisation des moyens et se déploiera dès le premier trimestre de l'année 2020.

Masse salariale	2016	2017	2018	2019
personnel hors AF	85 735 245 €	90 997 303 €	92 850 797 €	93 738 750 €
Assistants Familiaux	15 721 414 €	16 948 875 €	16 891 007 €	17 494 903 €
Total	101 456 659 €	107 946 178 €	109 741 804 €	111 233 653 €

▪ **Temps de travail**

Le Département a signé un protocole d'accord sur l'aménagement de la réduction du temps de travail dès janvier 1999. En 2013, le temps de travail des personnels départementaux a été revu et augmenté de plus de 50 heures. En 2019, le temps de travail de la Structure accueil enfance, relevant de la Fonction Publique Hospitalière, a été révisé afin d'adapter l'organisation aux prescriptions réglementaires prévues pour des métiers spécifiques.

D'autre part, une expérimentation du télétravail sera réalisée au cours de l'année 2020 afin de permettre à certains agents dont le métier le permet de tester cette nouvelle modalité d'organisation de travail. Ce dispositif s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de transition écologique portée par le Département en vue d'optimiser les déplacements domicile-travail des agents.

▪ **Formation**

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan de formation, présenté aux instances paritaires.

Les formations visant à améliorer les réponses aux usagers dans les différents champs de politiques publiques et à assurer la santé et la sécurité sont privilégiées.

Dans le cadre du projet de territorialisation de l'action sociale, un vaste dispositif d'accompagnement des personnels sera mis en place en 2020 comportant trois dimensions stratégiques, que sont les formations managériales (accompagnement à la prise de poste, conduite du changement, techniques de pilotage..), des formations transversales (accueil social inconditionnel, le rôle du référent de parcours, formation dans le domaine de la protection de l'enfance...) ainsi que des formations spécifiques aux Directions.

Le Service Formation s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement des projets de réorganisation des services et de professionnalisation des personnels.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de près de 0,5 M€, le Département prévoirait un peu plus de 0,4 M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés. Le budget de la formation serait ainsi d'un peu plus de 0,9 M€.

3.4. Un maintien de l'autofinancement

Au regard de l'évolution des prévisions de recettes (+ 7,8 M€ / budget 2019) et de celle des dépenses réelles (+ 4,9 M€), comme en 2019, le budget départemental ne devrait pas subir l'effet de ciseau qu'il a connu ces dernières années et notamment en 2017. L'autofinancement (ou épargne brute) s'établirait à 32,9 M€. Toutefois, ce calcul est réalisé sur des éléments prévisionnels et la stabilisation de l'épargne brute demeure un impératif pour préserver une situation financière saine dans la durée permettant à notre collectivité de maintenir un niveau d'investissement important pour l'avenir du territoire.

Les mêmes précautions doivent guider les prévisions d'épargne nette. Le remboursement en capital de la dette progresserait de 0,75 M€ pour s'établir à 20,17 M€.

4. Un budget d'investissement volontariste axé sur le développement durable et l'appui aux territoires.

4.1. Des recettes propres d'investissement en baisse

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, sont estimées à 23,6 M€ (25,5 M€ en 2019).

Les dotations d'Etat d'un montant de 13,9 M€ sont en légère baisse (- 1,2 M€) au regard des dépenses éligibles au FCTVA et de la dotation de soutien à l'investissement (DSID) qui remplace la DGE.

Les subventions et recettes diverses (9,7 M€) diminuent de 0,9 M€. Sont prévues des recettes de la Région pour près de 4 M€, dont 3 M€ au titre des inondations d'octobre 2018, le reste venant financer le réseau routier d'intérêt Régional. VNF pourrait participer à hauteur de 1,1 M€ pour l'aménagement du chemin de halage le long du canal du Midi dès lors que le Département assurerait la maîtrise d'ouvrage sur ce linéaire (inscription en dépenses de 1,5 M€ à cet effet, dans le cadre d'un partenariat en cours de négociation.

4.2. Des investissements structurant pour le territoire

Les dépenses réelles d'équipement (maîtrise d'ouvrage et subventions aux tiers) s'élèveraient à 91,8 M€. Les dépenses financières (remboursement de la dette, prêt FUL...) seraient en hausse de 0,6 M€ pour s'établir à 20,4 M€.

4.2.1. Equipements départementaux

❖ Autorisations de programme

Le montant des nouvelles autorisations de programme en matière d'équipements départementaux serait de 35,27 M€ en 2020 dont 9,78 M€ en crédits de paiement sur 2020 pour couvrir le démarrage des opérations. La répartition par mission des AP et de leurs échéanciers figure dans le tableau ci-après :

Prévisions d'autorisations de programme – Equipements départementaux (M€)

	AP DOB 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023
D Education	11,08	2,41	4,70	3,32	0,54	0,10
E Culture et patrimoine	0,52	0,29	0,14	0,08	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	0,19	0,09	0,05	0,05	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	18,93	3,73	6,28	5,81	3,12	0,00
K Administration générale	3,05	1,75	0,62	0,68	0,00	0,00
Total équipements directs	35,27	9,78	11,80	9,93	3,66	0,10

Les autorisations de programme relatives à la mission **Education** s'élèveraient à 11,08 M€, dont 3,7 M€ pour des travaux de maintenance et 2,5 M€ pour des travaux de maîtrise d'énergie des collèges. Nous interviendrons ainsi sur l'isolation thermique par l'extérieur des établissements ainsi que sur l'ombrage, la végétalisation et la des-imperméabilisation des surfaces, participant en cela à notre stratégie de développement durable. De plus, la création d'une chaufferie bois au collège Antoine Courrière de Cuxac-Cabardès viendra une nouvelle fois concrétiser notre engagement écologique. Une autorisation de programme de 1,75 M€ permettrait de procéder au renouvellement des équipements informatiques.

Les autorisations de programme de la mission **Culture et patrimoine** d'un montant de 0,52 M€ concerneraient principalement la poursuite du programme des Chantiers collectifs des sites pôles du Pays Cathare.

La mission **Sport Jeunesse**, d'un montant de 1,5 M€ correspond aux travaux de confortement du chemin de halage du canal du Midi.

Les autorisations de programme de la mission **Environnement et prévention des risques** concerneraient la mise en sécurité du site de Bordegrande (0,15 M€).

La mission **Réseau routier et mobilité** nécessiterait l'inscription de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 18,9 M€ dont 7,6 M€ pour l'entretien et la gestion du réseau, 6,3 M€ pour les travaux neufs, 3,1 M€ pour les événements aléatoires et 1,9 M€ pour les études. Les crédits de cette mission devront néanmoins donner lieu à un examen complémentaire d'ici le vote du budget au regard des dégâts en cours de recensement suite aux intempéries de fin janvier dernier.

Les nouvelles autorisations de programme de 3,05 M€ de la mission **Administration générale** concerneraient notamment le programme Logistique et patrimoine à hauteur de

1,7 M€ pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques et l'acquisition de véhicules (0,7 M€) notamment l'achat de véhicules électriques et de vélos à assistance technique pour favoriser le développement des mobilités durables. Nous engagerons, par ailleurs, en 2020 des études pour assurer la transition énergétique de l'Hôtel du Département et des bâtiments du campus.

❖ Crédits de paiement 2020

Le budget 2020 en matière d'équipements départementaux s'établit à 57,9 M€ comme en 2019.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Equipements dépt. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISEMENT (hors RAT, refin, résultat, réserves)	BP 2019	Budget 2019	DOB 2020
D Education	8,87	10,30	10,79
E Culture et patrimoine	1,49	1,77	1,15
F Sport Jeunesse	0,97	1,03	5,68
G Env. et prév. des risques	0,62	0,62	0,53
H Aménag. Attractivité du terr.	0,00	0,00	0,30
I Réseau routier et mobilité	37,85	37,88	33,42
K Administration générale	6,42	6,23	5,94
L Pilotage et coordination	0,08	0,08	0,09
Total général	56,31	57,92	57,90

Les crédits de la **mission Education** d'un montant de 10,8 M€ concerneraient les travaux d'extensions et de restructurations et de réhabilitations (2,8 M€), la poursuite de la reconstruction du collège des Fontanilles (2,4 M€), les travaux de programmation annuels (1,9 M€) et la reconstruction du collège Alain (0,8 M€). Aux travaux, viendrait s'ajouter un montant de 0,55 M€ pour procéder au renouvellement d'équipements informatiques structurants des collèges pour un égal accès pour tous au numérique.

Sur la mission **Culture et patrimoine**, les crédits de 1,2 M€ sont relatifs aux chantiers collectifs (0,4 M€), aux travaux de l'abbaye de Lagrasse (0,3 M€), au développement des collections (0,2 M€) et aux diverses actions des Archives (0,2 M€).

La mission **Sport jeunesse** avec 5,7 M€ de crédits serait dédiée principalement à divers aménagements sur le Canal du Midi (5,6 M€). Ces crédits permettront par exemple de réaliser le 1^{er} tronçon du projet véloroute canal du Midi, développant ainsi les déplacements doux au sein du département (1,9 M€). De la même manière, nous poursuivrons l'aménagement de la voie verte du Canal de Midi pour un montant de 2,3 M€. Tous ces projets traduisent encore notre engagement pour la transition écologique.

La mission **Environnement et prévention des risques** (0,5 M€) serait consacrée aux programmes traditionnels en matière de gestion des propriétés ENS (0,48 M€) et au projet de cadastre solaire départemental (0,03 M€).

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** (0,3 M€) est relative aux opérations d'aménagement foncier.

La mission **réseau routier et mobilité** d'un montant de 33,4 M€ concernerait principalement la pérennisation des chaussées et dépendances (23,8 M€), les grands projets (5,8 M€) et la modernisation du réseau (2,9 M€). Nous poursuivrons nos actions de réparation et de reconstruction suite aux inondations de 2018, notamment les ouvrages d'art, pour un montant de 5 M€.

La mission **Administration générale** (5,9 M€) se répartirait entre la logistique et patrimoine (3,9 M€ dont 2,8 M€ pour les bâtiments et 1,1 M€ pour l'approvisionnement) et les systèmes d'information et de communication (2,02 M€). Des crédits seront réservés pour l'accompagnement opérationnel de notre démarche de réorganisation des services sociaux départementaux sur les territoires, pour les rendre encore plus facilement accessibles et visibles.

Enfin, la mission **Pilotage et coordination** (0,09 M€) prend en compte la poursuite de la refonte du site internet du Département de l'Aude, destiné là encore à faciliter l'accessibilité des publics à la connaissance et à la mobilisation des dispositifs et des services mis en place par le Département

4.2.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement participent pleinement à la politique menée par le Département en matière de soutien à l'activité économique et au développement des territoires de par les projets qu'elles financent auprès des communes et intercommunalités et des partenaires publics.

❖ Autorisations de programme

Le montant des nouvelles autorisations de programme pour 2020 s'élève à 24,46 M€.

Prévisions d'autorisations de programme – Subventions d'équipement (M€)

	AP DOB 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP > 2023
B Action sociale et insertion	0,75	0,09	0,16	0,22	0,29	0,00
C Autonomie	2,00	0,27	0,78	0,73	0,22	0,00
E Culture et patrimoine	0,72	0,12	0,22	0,33	0,05	0,00
F Sport Jeunesse	0,20	0,12	0,07	0,02	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	5,91	0,60	1,74	1,59	1,82	0,16
H Aménagement et attractivité du territoire	13,37	2,32	4,02	3,37	2,71	0,96
I Réseau routier et mobilité	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	1,50	0,75	0,75	0,00	0,00	0,00
Total subventions	24,46	4,28	7,74	6,24	5,08	1,12

Les autorisations de programme 2020 concernent principalement :

- **mission Autonomie** : 2 M€ pour le programme habitat intermédiaire des personnes âgées qui se développe au travers des appels à projets. Sont notamment prévus les EHPAD de Saissac et Ginestas.
- **mission Environnement et prévention des risques** : 5,9 M€ dont 2,8 M€ s'agissant des subventions versées en matière d'AEP et d'assainissement. Une autorisation de programme de 2,4 M€ est prévue également au titre de la GEMAPI Aude.
- **mission Aménagement et attractivité du territoire** : En 2019, le Département avait priorisé son intervention auprès des communes pour la reconstruction post-inondations. En 2020, le Département renouvelle son soutien aux territoires (13,4 M€) en déployant des contrats territoriaux pour promouvoir les initiatives innovantes des collectivités du département (3,5 M€) et pour investir dans les équipements publics à hauteur de 7,5 M€. Enfin, 1,9 M€ seront consacrés à l'irrigation collective.
- **mission Pilotage et coordination** : 1,5 M€ seront dédiés au budget participatif du Département de l'Aude, la consultation sur les projets et le choix de ceux-ci par les audois devant intervenir en milieu d'année.

❖ Crédits de paiement 2020

Le montant des crédits de 2020 de 33,9 M€ permettra d'honorer les paiements relatifs aux engagements antérieurs et une partie des nouveaux projets 2020. Le montant des crédits 2020 est en légère baisse (0,1 M€) par rapport à l'exercice précédent.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement – Subventions d'inv. (M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors RAT, refin, résultat, réserves)	BP 2019	Budget 2019	DOB 2020
A Enfance Famille	0,21	0,21	1,22
B Action sociale et insertion	1,15	1,15	1,26
C Autonomie	0,85	0,80	1,33
E Culture et patrimoine	1,12	1,12	1,17
F Sport Jeunesse	0,59	0,70	0,84
G Environnement et prévention des risques	8,33	8,24	7,75
H Aménagement et attractivité du territoire	19,00	19,00	17,99
I Réseau routier et mobilité	2,75	2,82	1,62
K Administration générale	0,03	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,75
Total général	34,02	34,03	33,92

Les crédits de la mission **Enfance famille** d'un montant de 1,2 M€ concernent pour l'essentiel la subvention d'investissement à la SAE dans le but d'engager notamment la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les enfants confiés et pris en charge sur le carcassonnais ; le solde est dédié au financement de crèches.

La mission **Action sociale et insertion** connaîtrait une légère augmentation des crédits de 0,1 M€ et s'élèverait à 1,3 M€. Il s'agit des aides dans le cadre de l'ANRU, l'aide à la construction et réhabilitation des logements.

Les crédits de la mission **Autonomie** se portent à un montant de 1,3 M€ et sont relatifs à l'aide à la construction des établissements et foyers pour personnes âgées et handicapées. Ces crédits intègrent notamment la recherche de nouveaux modes d'accueil et d'hébergement des séniors, intermédiaires entre l'EHPAD et le maintien à domicile.

L'inscription de crédits pour la mission **Culture et patrimoine** (1,1 M€) concerne principalement l'aide aux communes en matière d'équipement culturel et les sites pôles du pays cathare.

Les crédits de la mission **Sport jeunesse** de 0,8 M€ sont consacrés aux équipements sportifs (0,4 M€) et aux itinéraires de pleine nature et voies vertes (0,5 M€).

Au titre de la mission **Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 7,7 M€, sont prévus 4,1 M€ pour les subventions AEP et assainissement, 2,4 M€ pour la prévention des inondations (GEMAPI), 0,5 M€ pour les espaces naturels et 0,7 M€ pour les subventions en annuité en faveur du SDIS.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** est la plus importante avec un montant total de crédits de 17,9 M€. Ainsi, 3,4 M€ sont prévus au titre des inondations, 4,9 M€ pour l'aide aux communes en matière de bâtiment public, de cœur de village, d'équipements scolaires... Concernant le Très Haut Débit, la subvention au Syaden pour 2020 reste à 1,8 M€ comme en 2019 et celle pour le port de Port la Nouvelle passe de 0,5 M€ à 2,27 M€ conformément à l'échéancier de paiement. Enfin, 3,7 M€ sont proposés pour l'agriculture et la pêche dont 1,6 M€ pour l'opération Aqua domitia et 0,9 M€ pour l'irrigation collective.

La mission **Réseau routier et mobilité** s'établit à 1,6 M€.

Enfin, les crédits de la mission **Pilotage et coordination** d'un montant de 0,75 M€ portent sur le financement du Budget participatif.

5. Un recours à l'endettement mesuré

Dans un environnement financier contraint et incertain, le Département poursuit une politique de gestion de la dette active et rigoureuse, de manière à en minimiser les coûts et à maintenir une faible exposition au risque.

L'encours de dette s'établit fin 2019 à 202,3 M€. Il est réparti à 66,3 % (57,6% en 2018) en taux fixe et 33,7 % (42,4 % en 2018) en taux variable.

Dans un contexte de taux d'intérêt très bas, le Département a maintenu sa politique visant à « fixer » son encours : lors de la consultation 2019 pour la signature de 27,5 M€ d'emprunts nouveaux, la part des prêts à taux fixe est de 89 % (24,5 M€) et 11 % pour les prêts à taux variable (3 M€).

Par ailleurs, certaines opérations d'optimisation de l'encours ont permis de fixer des prêts à taux variable venant ainsi renforcer le positionnement à taux fixe.

Fin 2019, les caractéristiques de la dette du Département restent structurellement saines. Le taux moyen de la dette au 31/12/2019 était de 1,18 % seulement (1,25 % en 2018). La durée de vie résiduelle s'élève à 13 ans et 3 mois, en progression de 6 mois par

rapport à 2018 en conséquence du relèvement du niveau d'emprunt, corolaire de l'augmentation des investissements en lien avec les intempéries 2018. L'exposition au risque, appréhendée à travers la charte de bonne conduite, dite « Gissler », est particulièrement sécurisante, 100 % des produits étant classés en A1, soit le plus faible niveau de risque.

Au regard de l'ambition du programme d'investissement, le budget 2020 reposerait sur une prévision d'emprunt nouveau de 34 M€. La mobilisation de l'emprunt spécifique au financement de la contribution du Département au projet de THD se ferait à hauteur de 0,91 M€, de sorte que le montant d'emprunt mobilisé sur l'exercice serait identique à celui de 2019 soit de 35 M€.

Dans le même temps, le Département assumerait une annuité en capital de 20,16 M€. Au total, l'endettement fin 2020 progresserait de 14,8 M€ pour s'établir à 217 M€. En cohérence avec l'évolution du programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera progressivement ajusté pour atteindre une stabilité de la dette.

6. Des budgets annexes s'inscrivant dans une même logique de rigueur

Le budget principal est complété, en application de la réglementation, par quatre budgets annexes. Aucun d'entre eux ne comporte de dette. Les principes guidant la préparation du budget, en particulier la rigueur de gestion, s'appliquent à chacun d'eux bien qu'il existe pour certains des enjeux spécifiques, en particulier pour le budget annexe de la structure accueil enfance (SAE).

Deux budgets annexes sont rattachés à la mission Environnement et prévention des risques.

Le premier est le laboratoire vétérinaire départemental qui disposerait d'un budget en augmentation (+ 0,2 M€) par rapport au budget 2019 pour s'établir à 1,6 M€. En fonctionnement, les crédits relatifs aux ressources humaines augmentent légèrement (+ 12 000 €). Les autres crédits de fonctionnement, notamment ceux en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire, sont stables (+ 7 000 €). En investissement, les crédits seraient augmentés de 95 000 € par rapport au budget 2019 afin de réaliser des aménagements de locaux techniques pour le personnel et de renouveler du matériel technique et informatique. La participation d'équilibre du budget principal serait en augmentation de 0,1 M€. Deux autorisations de programme sont sollicitées à savoir une de 30 000 € pour le renouvellement de matériel et outillage technique et une de 21 000 € pour l'acquisition de logiciels permettant la mise en place de la première phase de dématérialisation du système qualité.

Le second est le budget annexe du service d'assistance technique en matière d'eau et assainissement (SATESE) qui serait stable (+ 10 000 €). La section de fonctionnement connaîtrait une augmentation en lien avec l'évolution naturelle des crédits dédiés aux ressources humaines. Les dépenses relatives à l'activité du SATESE sont identiques (0,2 M€). La section d'investissement, hors crédits non affectés, serait en hausse de 27 000 €. Il est proposé en 2020 l'acquisition de véhicules nécessaires à l'activité du service. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal identique à celle de 2019 soit 0,6 M€.

Le budget annexe qui regroupe les activités du parc départemental et du laboratoire routier est rattaché à la mission mobilité. Il présentait en 2019 un budget de 12,06 M€. Il serait en 2020 de 12,3 M€ en progression de 0,2 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement seraient à hauteur de 6,4 M€, soit une diminution de 110 K€, les dépenses

d'intervention (3,9 M€) et de fonctionnement (2,5 M€) étant maîtrisées. Les dépenses d'investissement seraient de 4,6 M€, dont 0,9 M€ pour l'acquisition de matériel roulant, 0,2 M€ pour l'outillage, 0,4 M€ pour l'acquisition d'un bâtiment et 0,5 M€ pour divers travaux sur le patrimoine immobilier. L'équilibre du budget annexe reposerait sur une participation du budget principal en baisse d'environ 0,03 M€.

Quant au budget annexe de la structure accueil enfance (SAE), ce dernier est rattaché à la mission « enfance famille ». Il a été créé au 1er janvier 2015 sur la base d'une réglementation budgétaire et comptable spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux. Il connaîtrait une diminution de - 0,3 M€ pour s'établir à 7,1 M€. La baisse observée en section d'exploitation (- 1,5 M€) concernerait les crédits relatifs à l'activité de la SAE (- 0,8 M€) et les ressources humaines (- 0,7 M€) en lien avec la réorganisation des structures et la baisse des effectifs. La section d'investissement afficherait, par rapport à 2019, une augmentation de crédits (+ 1,2 M€) afin de concrétiser la réalisation d'un bâtiment adapté aux besoins de la Structure Accueil Enfance (0,9 M€) comme vu précédemment et de réaliser des travaux sur l'unité SAE de Narbonne pour 0,3 M€.

Afin d'équilibrer le budget annexe de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le Département serait pratiquement stable pour s'établir à 4,6 M€. Une subvention en section d'investissement devrait être également versée à hauteur de 1,21 M€.

7. Conclusion

Je vous propose donc de construire le budget 2020 autour de nos engagements en matière d'accompagnement des transitions solidaire, territoriale, écologique et démocratique sur la base des éléments précédents et, budgétairement, de partager les orientations suivantes :

- Stabiliser la fiscalité locale et, encore une fois, maintenir inchangé le taux de taxe sur le foncier bâti, sachant que ce sera la dernière année au titre de laquelle le Département disposera du pouvoir fiscal,
- Soutenir le développement du territoire audois en engageant une démarche de stabilisation de l'emprunt pour préserver nos capacités d'engagements à moyen terme.
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement non contraintes, y compris en termes de dépenses de personnel,

Je vous invite désormais à débattre de ces orientations

Le Président du Conseil départemental,

André Viola